

4^{ème} édition du colloque Fibrotique, 21 novembre 2013.

Le package services fibrotiques Un vecteur de croissance économique et de développement de l'emploi

1



Mot d'accueil

Par Ramez FAKIH, Président fondateur d'IDFOHABITAT.

Mesdames et Messieurs bonjour et soyez les bienvenus.

Le comité directeur d'IDFO-Habitat et moi-même sommes très heureux de vous retrouver à cette quatrième édition du colloque FIBROTIQUE. Merci pour votre fidélité. Permettez-moi de dire aux conférenciers qui vont se succéder à la tribune pour nous faire profiter de leurs compétences que nous sommes heureux de votre acceptation et qu'il me soit permis de dire à toutes les personnalités représentant des organisations de notre environnement professionnel aux Présidents de la CGPME, monsieur Jean-François ROUBAUD et au Président de la CSEEE, monsieur Jean-Luc TUFFIER, que leur présence nous réjouit beaucoup je voudrais également dire et à Monsieur TURPIN Expert auprès de La Mission Très Haut Débit et Monsieur Antoine MALLAT, Chargé de mission à l'ARCEP que leur acceptation d'intervenir à la tribune de notre colloque est pour IDFO-Habitat attendue car leur témoignage sera éclairant.

Sans plus tarder, j'invite maintenant Monsieur Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME à prendre la parole pour ouvrir la 4^{ème} édition du colloque Fibrotique.

Ouverture

Par Monsieur Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Vous avez placé, Monsieur le Président, votre quatrième colloque sous l'angle du développement de la fibre optique et plus particulièrement sur ses capacités en termes d'innovation, de développement et donc de croissance pour les entreprises. Qu'il me soit permis de vous féliciter d'avoir mis à l'ordre du jour ce thème aujourd'hui fondamental pour aider nos entreprises à sortir du marasme ambiant. L'innovation est à mes yeux le levier qui permettra à nos TPE-PME de se différencier et donc d'accéder à ces nouveaux marchés dont nous avons tant besoin.

Car faut-il le rappeler, si nous ne sommes plus en récession, la situation économique de la France est préoccupante et celle de nos PME très fragile.

Les derniers chiffres connus¹ sont malheureusement très parlants :

- 53% des patrons de PME sont inquiets pour leur activité
- 54 % ont observé une baisse de leur CA
- le taux de marge des entreprises est évalué aujourd'hui à 28%, ce qui est l'un des plus bas depuis 1985 !
- Enfin, les défaillances d'entreprises sont au plus haut depuis 2009 et les TPE de moins de 10 salariés en représentent 9 sur 10.

Aujourd'hui, dans une mondialisation de plus en plus agressive où la compétitivité de nos économies nationales se réduit comme peau de chagrin face au dumping social des économies asiatiques, notamment, nos entreprises doivent faire la différence.

Le rapport Gallois sur la compétitivité de l'industrie française ne disait pas autre chose : « l'industrie française doit sortir d'une spécialisation insuffisamment différenciée qui la prend en tenaille des industries de haut de gamme d'un côté et des industries de bas coût de l'autre. Elle ne pourra le faire qu'en montant en gamme et en travaillant sur sa structure de coûts pour dégager les marges nécessaires ».

Je souscris totalement à cette analyse. Cette différenciation ne se fera que par la montée en gamme de nos services et de nos produits pour améliorer notre cadre de vie. Pour moi, il s'agit d'une conviction qui doit se traduire concrètement dans notre économie pour peu que les conditions soient réunies.

Une conviction car nous avons en France des secteurs d'activités particulièrement porteurs et y investir davantage peut constituer une partie de la réponse en cette période de crise.

L'économie de la connaissance, des technologies de l'information et l'économie numérique, l'efficacité énergétique et le bâtiment, l'électronique et la domotique... sont autant de secteurs qui nous permettront de nous démarquer. Nous y avons des compétences, notamment dans nos TPE-PME, et des objectifs en matière de politique publique – par toujours réalistes d'ailleurs – sont fixés. Restent aujourd'hui à réunir les conditions favorables à l'émergence de ces marchés et à leur déploiement !

C'est un sujet majeur à mes yeux et la CGPME n'a de cesse de le dire au gouvernement. Mettons tout en œuvre pour aider les entreprises à innover davantage. Pour cela agissons d'abord sur notre compétitivité afin de rester dans la course face à une concurrence mondiale débridée.

Bien entendu, et c'est un fil rouge des propositions de la CGPME, il faut agir sur la compétitivité en termes de prix. Les entreprises françaises doivent faire face à des coûts de production (coûts du travail, financement de la protection sociale, taux de prélèvements obligatoires) bien supérieurs à ceux pratiqués chez nos concurrents européens, notamment.

Mais il faut agir aussi, et c'est là que vos secteurs ont un rôle essentiel à jouer, sur la compétitivité hors prix et donc sur la plus-value de nos TPE-PME en matière d'innovation, de recherche, de formation professionnelle, de haute technologie et de qualité.

Nos besoins pour aller de l'avant dans une démarche qui doit être du « gagnant-gagnant » sont identifiés : il faut inciter les entreprises à développer leur recherche et à protéger leur propriété intellectuelle en déposant des brevets. Il faut également réunir les conditions favorables à l'investissement. Or, nos TPE-PME s'autocensurent en termes d'investissement, ce qui va à l'encontre d'une démarche d'innovation. Il leur faut des financements qui actuellement font cruellement défaut !

La CGPME a à ce sujet une proposition concrète pour que la PME retrouve de la trésorerie pour investir, il s'agirait d'instaurer un taux réduit de TVA (19%) pour la remontée de ses résultats en fonds propres. Nous l'avons dit au gouvernement !

En revanche, nous avons salué le maintien du dispositif fiscal pour la Jeune Entreprise Innovante et l'extension du Crédit d'Impôt Recherche à l'innovation, qui n'est pas uniquement matérielle mais également immatérielle. Je pense en particulier à la formation professionnelle continue qui est un facteur important d'innovation dans nos TPE-PME.

A ce propos, la CGPME est actuellement en négociation sur la nouvelle réforme de la formation. Nous avons un point de blocage ; le maintien de la mutualisation que nous défendons alors que certains demandent la suppression du 0,9%. Nous ne croyons pas qu'en supprimant cette contribution nous parviendrons à baisser les charges des entreprises. Rappelons-nous l'épisode similaire du 1% logement. Au final, nous avons une contribution de 0,45% pour le logement et de 0,55% pour l'Etat !

La CGPME est défavorable à la suppression du 0,9% ! Ce n'est pas une bonne chose pour nos petites entreprises qui doivent pouvoir, si elles le veulent, déployer un plan de formation ambitieux. Et aujourd'hui les enjeux que nous devons relever en matière d'efficacité énergétique, d'électronique, de numérique, de développement durable, nécessitent ce type de formation. Nous le disons haut et fort !

En somme, nous demandons un contexte économique favorable, incitatif où les entreprises ont la visibilité nécessaire pour agir !

Nous demandons aussi que l'État comme les collectivités territoriales soient exemplaires en la matière et permettent, notamment à travers la commande publique, de faire monter en puissance nos entreprises sur ces nouveaux marchés.

L'innovation est source de performance, et de compétitivité. Elle doit nous permettre dans les années d'accéder à des opportunités de développement plus durable vers des marchés de haute valeur ajoutée.

Mais rappelons que dans le contexte de crise que nous traversons depuis plusieurs années, la politique du gouvernement doit encourager nos entreprises, comme les ménages, à se tourner vers des modes plus vertueux en créant les conditions d'un marché favorable et non contraignant. C'est pour nous le gage de réussite !

Alors nous disons au gouvernement ; plus de nouvelle taxe écologique, plus de fiscalité sans baisse radicale des charges, plus de nouvelles obligations que nos PME sont incapables de supporter davantage !

La CGPME incite résolument ses adhérents à s'engager dans la voie d'une économie plus durable où innovation, qualité, haut de gamme riment avec recherche, développement, exportation, croissance, compétitivité et emploi ...

Nous sommes prêts à y travailler encore et toujours - nous le faisons actuellement - avec l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, ONG, collectivités, syndicats de salariés...) pour peu que pragmatisme et réalisme soient les piliers d'une réflexion qu'il faut aujourd'hui poursuivre, sans dogmatisme ni activisme !

Je vous remercie.

Par Ramez FAKIH, Président fondateur d'IDFO-HABITAT.

Merci Président pour votre allocution

Nous sommes très honorés par votre présence parmi nous.

J'invite maintenant Monsieur Jean-Luc TUFFIER à bien vouloir prendre la parole par une allocution d'introduction du thème de cette 4^{ème} édition.



Introduction

Par Jean-Luc TUFFIER, Président de la CSEEE.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

4

- Il me revient la lourde tâche – mais surtout le plaisir – d’introduire ce colloque, organisé par IDFO Habitat, et consacré au thème « Package services fibrotiques: un vecteur de croissance économique et de développement de l’emploi »
- Comme vous le savez, la CSEEE est depuis sa création au côté d’IDFO Habitat et de son Président Ramez FAKIH, pour mener un travail de prospective et de sensibilisation des professionnels de l’équipement électrique au secteur de l’habitat numérique, et à ses potentialités.
- L’enjeu n’est pas mince : chacun le sait, chacun le sent, nos entreprises évoluent aujourd’hui dans un secteur en pleine mutation. L’efficacité énergétique constitue une évolution profonde, sinon une révolution de nos métiers. Dans le même esprit, le développement de la Fibre Optique et toutes ses applications conduisant à la « maison intelligente » constitue une formidable perspective de développement de notre activité.
- Une nouvelle conception de l’habitat est en train d’émerger avec l’accélération de la vie au quotidien et les nouveaux comportements de consommation qu’elle induit (télétravail), et parce que le vieillissement de la population implique de nouveaux services à domicile (domotique, télémédecine).
- Une nouvelle manière de penser, d’équiper et de vivre l’habitat est en marche.
- Les pouvoirs publics l’ont bien compris, qui poussent, notamment à Paris, à l’aménagement numérique du territoire avec l’objectif d’un accès au très haut débit pour l’ensemble des foyers français d’ici 2022.
- En ces temps de crise qui s’éternise, de marges de plus en plus faibles, de trésorerie au plus bas, les secteurs porteurs de développement sont rares. Savoir les identifier et s’adapter pour être au rendez-vous est plus que jamais une nécessité.
- Dans ce contexte, et face à ses défis, il est dans le rôle d’une Chambre syndicale comme la CSEEE d’informer et d’accompagner ses adhérents sur ces dossiers d’avenir.
- La réflexion devra également ouvrir de nouvelles pistes, notamment dans le domaine de la formation, l’objectif étant que les salariés de nos entreprises acquièrent les compétences liées aux nouvelles technologies. Les bâtiments vont devenir plus performants mais également plus complexes à gérer, à conduire. De nouveaux métiers liés à leur exploitation et à leur maintenance vont émerger.
- La fibre optique n’échappera pas à la règle, avec le besoin de mixer les compétences d’installateurs de fibre optique et d’installateurs d’automatismes. Cela suppose de travailler dès maintenant sur de nouveaux référentiels et d’adapter le contenu des formations.
- En tant qu’organisation professionnelle, il nous revient d’anticiper ces nouvelles tendances, et donner aux jeunes qui voudront travailler demain dans nos métiers les moyens de se former. C’est l’idée qui est à l’origine de la création de l’Eco-Campus sur laquelle nous travaillons actuellement d’arrache-pied avec le GCCP, en lien avec les Compagnons et la FFB Grand Paris
- Un dernier message pour conclure : l’adage populaire bien connu dit que « la nature a horreur du vide ». C’est particulièrement vrai en économie : un marché qui émerge voit toujours apparaître de nouveaux acteurs, prêts à le développer pour y faire du business. A nous, entreprises d’équipements électriques, de saisir ces opportunités de croissance et de prendre notre place - légitime ! - sur ce créneau d’avenir sous peine de louper le coche, et de nous faire doubler.
- Pour survivre, pas d’autres choix : soyons innovants et conquérants !
- Je vous souhaite un colloque fructueux et riche en perspectives.

Merci de votre attention

Ramez FAKIH.

Merci Président

Ton témoignage nous réjouit beaucoup, il est éclairant à deux égards, ta qualité de responsable d'un important syndicat d'installateurs la CSEEE mais aussi parce que tu nous donne la vision d'un praticien puisque tu diriges un groupe d'entreprises d'installation. Je me tourne maintenant vers Jérôme Président de la commission Référentiel IDFO- HABITAT pour animer les cycles de nos tables rondes. A toi Jérôme la parole

Jérôme ESCUDIE Président de la commission Référentiel IDFO- HABITAT

Nous allons commencer cette première table ronde par M. Philippe RIFAUX et parler de fibre optique de services à l'habitat. Pour déployer la fibre dans les immeubles, il faut déjà qu'il y ait des immeubles, nous avons deux personnes pour nous parler de la construction, de l'état du marché de la construction à Paris et en France, donc je vous laisse la parole, nous allons commencer par Philippe RIFAUX, présentez-nous un peu l'état du marché de la construction, du bâtiment en général en ce moment et en particulier sur le grand Paris.



**1ERE TABLE RONDE
LE SECTEUR DU BATIMENT EST UN POIDS LOURD DE L'ECONOMIE**

Philippe RIFAUX – FFB GRAND PARIS (Délégué Général)

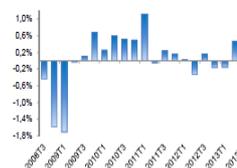
Bonjour à tous. Le secteur du bâtiment est un poids lourd dans l'économie française et francilienne, je vais surtout m'attarder sur l'IDF que je connais mieux. Dans la France entière le bâtiment, c'est-à-dire la construction, la réhabilitation et l'entretien du bâti, cela représente environ 1 200 000 salariés et 8 % du PIB national. Pour l'IDF, le secteur de la construction c'est 280 000 salariés et 6 % du PIB d'IDF puisque la part des services et du tertiaire en IDF est beaucoup plus élevé, comme vous le savez, que dans le reste du pays. Il y a quelques chiffres qui sont donnés ici, je vais laisser les périodes à 3 mois parce que ce n'est pas significatif, si on s'attache aux logements commencés, qui sont un bon indicateur, donc France entière, 12 mois à fin 2012 : 374 000 logements, ce qui est déjà un niveau assez faible, et à août 2013 : 330 000 logements sur une période glissante de 12 mois. Il y a quelques années sous le quinquennat précédent, nous avons frôlé les 460 000 France entière. Le secteur de la construction neuve de logements est en chute. En IDF, c'est toujours atypique, il faut

COLLOQUE IDFO-HABITAT 21 NOVEMBRE 2013 **Le contexte national**

Statistiques de l'économie française 3^e trimestre 2013 :
(évolutions par rapport au 2^e trimestre 2013)

- Croissance du PIB : **- 0,1 %**
- Consommation des ménages : **0,2 %**
- Investissement brut : **- 0,6 %**
- Taux de chômage (septembre 2013, Eurostat) : **11,1 %**
- Inflation (octobre 2013) : **0,6 %**
- Taux d'épargne des ménages (2^e trimestre 2013) : **15,9 %**

Croissance du PIB en France (en volume)



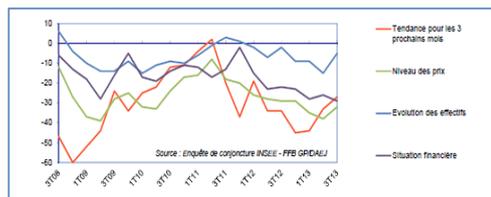
Sources : INSEE - FFB GFDALU

Principales évolutions :

- Augmentation du pouvoir d'achat (+ 0,5 % sur l'année)
- Consommation des ménages (+ 0,3 % sur l'année)
- Baisse importante de l'investissement (> - 2 % sur l'année)
- Baisse inquiétante du taux d'inflation

COLLOQUE IDFO-HABITAT 21 NOVEMBRE 2013 **Le Bâtiment en Ile-de-France
Grandes évolutions**

Evolution de l'opinion des chefs d'entreprise sur ...

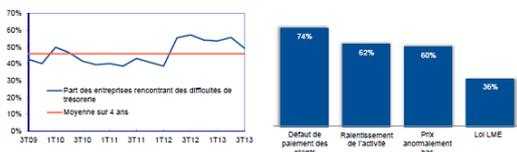


Enquête trimestrielle de conjoncture – grandes tendances :

- Moral des chefs d'entreprise en hausse pour le 2^e trimestre consécutif
- Prix en baisse
- Situation financière au plus bas depuis le 3^e trimestre 1996
- Investissements réalisés supérieurs aux investissements prévus en début d'année
- Evolution des effectifs mal orientée pour le 6^e trimestre consécutif



Evolution et origines des difficultés de trésorerie



Points positifs :

- Soutien public au logement neuf et à la rénovation énergétique
- Importants projets en attendant le Grand Paris

Points sensibles :

- Baisse de l'activité
- Difficultés de trésorerie et d'accès au crédit
- Menaces sur l'emploi

Evolution du chiffre d'affaires du Bâtiment en Ile-de-France depuis 2004



Points positifs :

- Soutien public au logement neuf et à la rénovation énergétique
- Importants projets en attendant le Grand Paris

Points sensibles :

- Baisse de l'activité
- Difficultés de trésorerie et d'accès au crédit
- Menaces sur l'emploi

Evolution du chiffre d'affaires du Bâtiment en Ile-de-France depuis 2004



savoir qu'en IDF c'est la région où l'on construit le moins par habitant depuis plus de 30 ans, en revanche ces 2 dernières années cela a été moins mauvais qu'ailleurs, puisque l'on était sur un train de 40 000 logements neufs construits par an, là nous sommes plutôt autour de 50 000 ce qui n'est pas mal même si les besoins réels sont estimés, et nous sommes modestes avec nos collègues de la FPI, à 70 000 logements par an, c'est l'objectif du Grand Paris mais en réalité c'est plutôt 100 000 qu'il faudrait pour résorber les situations de crise de logement graves que nous connaissons dans la région, autant de facteurs qui pèsent sur l'attractivité de la région et l'emploi. Comme l'a indiqué Jean-François ROUBAUD tout à l'heure, 18 % des entreprises de bâtiment étaient en perte à fin 2012, ce qui est assez considérable, c'est une étude que nous tirons de la BTP Banque auprès de ses comptes clients, là nous ne sommes même pas dans la prospective, où des efforts de déduction, c'est la situation réelle des bilans connus par le principal banquier de la profession. Pour revenir à l'économie d'une façon générale, les statistiques après un deuxième trimestre dynamique l'économie française a enregistré une légère contraction de l'activité. Au troisième du fait d'un repli de l'investissement et des exportations tandis que les importations augmentent de c'est important

D'avoir le cadrage général car il y a un adage qui est bien connu mais qui est faux c'est « quand le bâtiment va, tout va » de Martin NADAUD, XIX siècle, en réalité il faut que tout aille pour que le bâtiment aille aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse.

L'INSEE anticipe un 4^{ème} trimestre dynamique avec une croissance de PIB de 0,4 %, dynamique je modère mes propos, c'est dynamique par rapport au contexte environnant, le PIB en volume retrouverait ainsi son niveau d'avant crise. Sur l'année la croissance du PIB s'établirait à 0,2 % contre 0 % en 2012, il n'y a pas de quoi s'enthousiasmer, malgré une hausse des prélèvements fiscaux de l'ordre de 1,1 point de revenu le pouvoir d'achat des ménages aurait progressé légèrement grâce à

une revalorisation des salaires et une inflation très faible. Ce sont plutôt, pour la partie inflation, de mauvaises raisons. Leur consommation devrait progresser de l'ordre de 0,3 % sur l'année, c'est un quasi stabilité, utilisant une partie de l'augmentation du pouvoir d'achat qui est limité à 0,5 % pour reconstituer l'épargne des français. Enfin un noir de l'économie française, l'investissement et particulièrement celui des ménages devrait enregistrer une chute supérieure à 2 % sur l'année. Au bâtiment en IDF, après 2 années de baisse quasi en continu des principaux indicateurs, les enquêtes de conjoncture du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2013 montrent une timide amélioration du moral des chefs d'entreprise concernant les perspectives d'activité et le niveau des prix, il s'agit d'un focus à très court terme, d'après ce que l'on ressent cela ne va pas se confirmer dans les trimestres à venir. Les prévisions sont remontées par rapport au point bas du 1^{er} trimestre 2013 mais ils restent très inférieurs à la moyenne observée sur les 10 dernières années. Des prix trop bas, c'est vraiment un fléau, et la concurrence déloyale sont clairement une préoccupation majeure des chefs d'entreprise. La concurrence déloyale c'est ce qui a été évoqué par Jean-François ROUBAUD tout à l'heure, cela n'est pas tant la concurrence étrangère où le fait qu'il y ait des salariés détachés, c'est surtout le fait que cette concurrence s'exerce de manière illégale et que les employeurs des salariés en situation de détachement ne respectent pas les règles qui sont fixées par la réglementation européenne. A savoir, la durée du travail qui est la durée du travail française, les salaires qui doivent être les salaires minimaux conventionnels et le SMIC si le salaire minima est inférieur, ce qui n'est pas le cas en IDF de toute façon, et puis enfin les règles de sécurité sur les chantiers. Très souvent ces 3 paramètres ne sont pas remplis, nous ce que nous déplorons c'est une invasion de main d'œuvre low cost qui ne respecte pas les règles minimales publiques françaises et donc qui ne respecte pas la réglementation européenne avec une absence de contrôle de l'Etat sur les chantiers d'où un mouvement lancé par la FFB de pétition à ce propos. Sur le plan économique cela se traduit par une baisse des prix et une concurrence déloyale, pour ne pas dire illégale, qui pèse sur nos entrepreneurs. Ce que l'on constate en IDF c'est que le chiffre d'affaires est relativement stable mais la part non traitée par les entreprises de la région devient de plus en plus importante. Comme le montre, le graphique, l'inquiétude grandit autour de la situation financière des entreprises, l'indicateur correspondant est au plus bas depuis le 3^{ème} trimestre 1996. Nous sommes vraiment dans des situations très fragiles, voire mauvaises de nos entreprises. Le bout du tunnel reste encore loin puisqu' 1/3 des entreprises est pessimiste sur les perspectives de notre secteur, 1/3 estime que les prix baisseront encore au 4^{ème} trimestre et 1/3 que la situation financière s'est dégradée par rapport au trimestre précédent. Ce sont les résultats d'une enquête que nous faisons depuis plus de 30 ans et cela a été rarement aussi mauvais. Malgré l'augmentation des difficultés financières et une activité en baisse, c'est encore un paradoxe, mais les chefs d'entreprise ont choisi d'augmenter en cours d'année les crédits destinés à l'investissement et limiter les pertes d'emploi. Les entrepreneurs font le dos rond, espèrent que cela repartira, par forcément dans les 6 mois mais plus tard. Enfin sur 5 ans, depuis le début de la crise, là aussi cela peut paraître étonnant, nous avons créé en IDF... nous sommes passés de 270 000 à 280 000 emplois salariés dans la construction, hors intérim. C'est surtout l'intérim qui a diminué. L'enquête que nous faisons sur le financement des entreprises et sur leur situation financière, est résumée en 3 chiffres, 49 % des entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie, 38 % des entreprises ont sollicité leurs banques pour un crédit et sur ces 38 %, 30 % ont essuyé un refus de leurs banquiers, tout cela montre que la situation financière est mauvaise, les conséquences de la loi LME continuent de peser sur la trésorerie de nos entreprises, je rappelle que la loi LME impose aux entreprises de bâtiment de payer leurs fournisseurs à 3 jours, en revanche la moitié de la clientèle du bâtiment n'est pas concernée par ces délais, c'est-à-dire que les marchés publics sont tenus à des délais spécifiques, il y a le délai officiel et il y a le délai réel, il y a souvent des retard de paiement importants de la part de la maîtrise d'ouvrage publique même si certains payent correctement, puis l'autre segment de clientèle qui n'est pas concerné par la loi LME et qui paye les entreprises de bâtiment de manière très longue c'est la clientèle des particuliers et des copropriétés puisque les syndicats de copropriété représentent les intérêts de particuliers qui ne sont pas assimilés à des professionnels, c'est sûrement un des combats de la fédération parisienne dans les années à venir c'est d'essayer de faire modifier ce curseur. Le nombre d'entreprises en défaillance en date de prise

en compte s'établit à 3 056 en rythme annuel en IDF, en hausse de 1,3 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2012, ce nombre élevé de défaillance s'explique par plusieurs facteurs que j'ai déjà évoqué, c'est-à-dire la fragilisation de la trésorerie des entreprises, le niveau trop bas des prix, la concurrence déloyale. Ce que nous constatons, au-delà du nombre de défaillance, c'est plus de défaillance d'entreprises ayant au moins 5 ans d'activité, les années passées nous avons beaucoup d'entreprises qui étaient en défaillance et venaient de se créer, et là nous avons des entreprises déjà bien installées qui entrent en difficulté, c'est ce que l'on constate notamment à la Caisse des Congés payés au travers des réunions de la Commission de crédit. Pour finir, nous avons quand même trouvé quelques points positifs, c'est à dire le soutien public au logement neuf et la rénovation énergétique, nous pouvons espérer et plaider pour un soutien public pour le développement de la fibre optique, cela fait partie des conditions de réussite de ce marché, il y a d'importants projets qui sont en cours mais qui sont différés mais qui sont néanmoins dans les tablettes, en attendant le Grand Paris, pour le Grand Paris je laisserai Patrick VIGNEY intervenir sur le sujet, il y a beaucoup de retard à l'allumage et la gouvernance est très complexe. Les points sensibles est toujours cette baisse persistante et durable de l'activité, la difficulté de trésorerie et d'accès au crédit et peut-être des menaces sur l'emploi, c'est un peu difficile de se prononcer encore, je suis à titre personnel très impressionné par la capacité de résistance du bâtiment depuis 5 ans en IDF, lorsque nous avons vu arriver la crise en 2008, nous nous sommes dit nous aurons 2 ou 3 ans d'effet retard et puis cela va commencer à faire mal dans notre secteur et pour l'instant cela a tenu plus que ce que nous imaginions, même beaucoup mieux. 2013, vous voyez, nous retombons en négatif en chiffres d'affaires, cela sera quand même la 3^{ème} année sur les 5 dernières années en négatif, donc ce n'est pas très bon. Pourtant les besoins en logement, en construction, et je conclurai là-dessus, sont là, sont présents, les besoins en équipements de logements adaptés modernes sont aussi importants, c'est un facteur d'attractivité de la capitale non seulement pour les salariés qui travaillent dans les entreprises de la région mais aussi pour la clientèle internationale, plus nous aurons un parc de logements et de bureaux modernes dotés d'équipements d'un bon niveau international et plus nous attirerons du monde, maintenant le problème c'est la finance. Je vous remercie de votre attention.

Jérôme ESCUDIE

Merci. Avant de passer la parole à Patrick VIGNEY, j'avais une petite question, nous avons vu que les entreprises du bâtiment ne sont pas en grande forme mais vous nous avez montré des chiffres et statistiques plutôt globales, est-ce que par secteur d'activité du bâtiment, je suppose que ce n'est pas égal, il y a-t-il des disparités ?

Philippe RIFAUX

Il y a des disparités par corps d'état, il y a des disparités par entreprises. Par corps d'état, nous avons eu notre Conseil d'administration mardi, nous avons donc publié nos résultats, les seuls corps d'état qui sont en vert actuellement c'est la couverture plomberie et génie climatique, tout le reste est en rouge. J'ai vu le représentant du GCCP, ils n'ont pas démenti, et les autres non plus à ma connaissance, je crois que le secteur de l'équipement électrique a quand même du mal en ce moment.

Jérôme ESCUDIE

Très bien. Patrick VIGNEY, vous partagez cette vision ? Cette réalité ? Et comment cela se traduit-il au sein de la fédération des promoteurs immobiliers ?

Patrick VIGNEY, FPI IDF (Délégué Général)

Je la partage, sachant pour donner un éclairage économique sur 2013, on constate jusqu'à présent que le secteur a résisté puisqu'au 30 septembre 2013, en terme de réservation nette, nous avons le même nombre de réservation nette qu'au 30 septembre 2012, globalement l'année 2013 devrait se terminer par des réservations nettes de l'ordre de -10 % par rapport à 2012, voilà pour faire un rapprochement avec ce que disait Philippe RIFAUX, en revanche ce qui nous préoccupe beaucoup c'est l'année 2014 / 2015 pour la raison suivante : c'est, qu'à titre d'exemple, en terme de lancement de programme en commercialisation ou en pré-commercialisation au mois de septembre nous étions à - 50 % environ par rapport au mois de septembre 2012 et globalement sur l'année je pense que l'on sera, en terme de lancement à - 30% par rapport à 2012. En terme de production il y aura une incidence sur l'année 2014 très nette, il y aura beaucoup moins de lancement de programme en chantier parce que lorsque l'on met en commercialisation c'est pour trouver des contrats de réservation, trouver la clientèle, les banques réclament généralement une pré-commercialisation de 50 % avant de pouvoir débloquer la garantie bancaire d'achèvement, les crédits d'accompagnement, pour que nous puissions lancer les travaux. Si nous lançons 30 % de moins de programme sur les années 2014/2015 et 2016 il y aura des conséquences parce qu'aujourd'hui les sociétés de promotion tirent les dividendes des années 2010 /2011/2012 et d'ailleurs c'est toujours une discussion avec les pouvoirs publics parce que quand nous nous plaignons, ils nous disent « mais vos résultats sont bons », mais les résultats tiennent essentiellement des années antérieures mais aujourd'hui pour 2014 et 2015 nous sommes au contraire très négatif et très soucieux. Sur le Grand Paris, nous estimons que le Grand Paris globalement n'est pas parti, je pense notamment aux contrats de développement territorial, il y en a une vingtaine dans le tuyau, ils devaient aboutir au 31 décembre 2012, cela a été reporté au 31 décembre 2013 et maintenant cela va être reporté en 2014 et plus, aujourd'hui il y a un seul contrat de développement territorial qui est arrivé à son terme, c'est celui du pôle santé Bièvres et puis la communauté d'agglomération. Le CDT était quand même une sorte de super PLU, de super PLH au niveau intercommunal, et là se pose la question fondamentale qui est celle liée à la gouvernance puisqu'aujourd'hui l'intercommunalité qui était promise au travers des textes de la loi Le Branchue est remise en cause puisque les maires pourront conserver leur pouvoir purement et simplement.

Jérôme ESCUDIE, Vous pouvez peut-être nous présenter la FPI.

Patrick VIGNEY,

Oui alors la FPI, la Fédération des Promoteurs d'Immobiliers de France est une fusée à double étage, c'est-à-dire qu'il y a une organisation fédérale nationale et en dessous il y a des chambres régionales. Nous regroupons 500 adhérents, nous sommes le plus grand syndicat qui regroupe la promotion privée. La Fédération des Promoteurs d'Immobiliers de France est présidée par François PAYELLE qui est par ailleurs Directeur Général de PROVICIS Immobilier. Le métier de



PRESENTATION DE LA FPI FRANCE

Président : François PAYELLE

500 adhérents répartis dans 18 régions de France :

CA de la promotion privée en 2012 : 29,1 milliards d'euros dont :

- 23,0 milliards d'euros pour le logement
- 4,5 milliards d'euros pour les bureaux et commerces
- 1,6 milliards d'euros pour les autres produits

La promotion immobilière emploie environ 25100 salariés (source Insee 2009) et est à l'amont d'un secteur qui représente plus de 180 000 personnes.



PRESENTATION DE LA FPI ILE DE FRANCE

Président : Hervé MANET

70 adhérents

Volume de chiffres d'affaires consolidé : plus de 21 milliards d'euros

Adhérents franciliens = 2/3 des logements neufs

Filiale : le CAPEM (Centre d'analyses et de prévisions immobilières). Banque de données statistiques sur le logement neuf et la production de bureaux en Ile-de-France

10

promoteur vous le connaissez, je ne vais pas apporter plus de précision, nous intervenons surtout en résidentiel, en immobilier d'entreprise, un peu en lotissement et un peu également en opération d'aménagement. Je pense notamment à EIFFAGE Immobilier. L'organisation de la FPI de France, il y a 3 grands évènements dans l'année, c'est un congrès ouvert à tous, ce sont également des journées d'études professionnelles ouvertes à tous entre fin janvier ou début février de chaque année, et enfin le concours des Pyramides d'or qui récompense des réalisations qui sont faites par nos adhérents. En dessous cette fédération nationale il y a des chambres régionales et je suis le Délégué Général de la chambre d'IDF. La FPI d'IDF est la plus grande chambre régionale dans la mesure où nous regroupons 70 adhérents et que nous regroupons tous les grands promoteurs nationaux. Nous réalisons 2/3 des logements neufs sur la région IDF. L'une des caractéristiques de la FPI d'IDF c'est que l'on a une filiale à 100 % le CAPEM qui est une banque de données qui donne des informations statistiques sur le logement neuf et la production de bureaux en IDF mais sur l'ensemble de l'IDF le CAPEM n'est pas seulement une base de données qui concerne les adhérents mais elle enquête sur l'entièreté de la région administrative de l'IDF. En terme

de logement, cette banque de données, qui est à la disposition des professionnelles sur abonnement, donne les réservations nettes, les mises en commercialisation, et ceci en temps réel, l'évolution de l'offre de logement par département, 1^{ère} couronne, 2^{ème} couronne, par commune, par rue, voire par quartier, et bien entendu des renseignements sur les prix, les prix moyens, que ce soit du studio, du 2 pièces, du 3 pièces, de la maison individuelle et tel endroit. C'est une série qui remonte à plus de 30 ans, d'ailleurs le CAPEM a été acquis par la chambre d'IDF il y a 20 ans aujourd'hui auprès, pour ceux qui connaissent, de la compagnie bancaire car c'était l'organisme de conjoncture de la compagnie bancaire. Donc aujourd'hui il est dans le giron de la FPI IDF. Nous avons créé il y a 8 ans avec les professionnels de la place, là aussi pour toute l'IDF, une banque de données spécialisée dans la production de bureaux neufs ou restructurés, parce que nous nous étions aperçus que les statistiques, les informations sur les productions de bureaux étaient données uniquement par les Brokers nous avons décidé de faire une banque de données, celle des professionnels qui construisent du bureau. Nous enquêtons sur tous les bureaux réalisés en IDF, c'est-à-dire non seulement ceux des adhérents d'IDF mais aussi les autres puisque la chambre syndicale d'IDF doit réaliser autour de 50 % des bureaux en IDF, les autres 50 % nous trouvons quelques professionnels, promoteurs non adhérents de la chambre, et surtout nous trouvons les fonds immobiliers, les sociétés foncières et les compagnies d'assurance, le métier est beaucoup plus dispersé entre des entités dont certaines ne sont pas à la FPI mais en revanche à la fédération des sociétés immobilières et foncières qui est l'autre grand syndicat de l'immobilier d'entreprise. Voilà pour la présentation de notre fédération.

Jérôme ESCUDIE,

Je vous remercie. Vos adhérents sont, directement via les entreprises générales, des donneurs d'ordre à des gens de cette salle, si j'ai bien compris des mises en chantier qui diminuent, surement des variables sur les prix en ce moment, et en même temps votre métier de constructeur a beaucoup d'obligations, vous devez maintenant pré-équiper des immeubles avec tout un tas d'équipement, je fais la liaison avec la fibre puisque vous devez pré-équiper des immeubles en fibre, apporter de nouveaux services, finalement est-ce que ces nouveaux services et ces équipements dans les logements ne sont pas une nouvelle opportunité pour mieux vendre et en tout cas protéger un peu la baisse des mises en chantier ?

Patrick VIGNEY,

Si, certainement. C'est une analyse qui est assez complexe, nos métiers ont été, jusqu'à un passé récent, des métiers un peu artisanaux, j'ai toujours comparé la construction d'un immeuble, fut-il de bureaux, de logements, de maisons individuelles, comme un peu la construction d'un navire pièce unique même s'il y avait des éléments préfabriqués qui intégraient le processus. C'est un peu mon raisonnement de base. La deuxième chose c'est le peu de recherches et de développement globalement que ce soit au niveau des entreprises de bâtiment peut-être et de nous également. C'étaient des choses très peu intégrées. Depuis cela a beaucoup changé ces dernières décennies, il y a quand même la crise de l'énergie, la 1^{ère} crise pétrolière c'est 74, cela fait 40 ans aujourd'hui, les entreprises se sont dotées de services de recherche et développement, force est de constater qu'il y a une industrialisation des process, il y a le développement de l'informatique et plus généralement de la communication ces dernières années, c'est vraiment le grand bouleversement de la fin du XIX siècle et du début du siècle et puis il y a l'évolution des comportements, partant de là c'est la contrainte réglementaire qui nous fait évoluer. Quand je parle de la contrainte réglementaire, c'est la contrainte acceptée, c'est aussi la contrainte négociée, cela n'a rien de péjoratif, 1) nous nous approprions la chose par la contrainte réglementaire, 2) force est de constater que la clientèle est suiveuse et ensuite après il y a les contraintes économiques, nous nous sommes en IDF, le prix moyen de vente au m2 doit être entre 4000 et 5000 € du m2, mais en province ce n'est plus du tout cette échelle de prix donc les nouvelles techniques seront incorporées dans les nouveaux programmes plus tardivement parce qu'il faut que les couts baissent, nous vendons trop cher globalement, et en région IDF nous sommes au taquet des prix, tout ce qui est prix de plus de 6000 € du m2, nous souffrons beaucoup, pour les primo accédants plutôt autour de 3500, 4000, il y a une clientèle qui continue à acheter, le marché est soutenu par la clientèle des primo accédants, mais dès que l'on passe 6000 et autres, c'est très difficile. Une partie de la baisse de l'offre commerciale est liée à cela parce que nous considérons que nous sommes au taquet.

Jérôme ESCUDIE,

Bien, je vous remercie. Nous allons tout de suite enchaîner avec Gaël SERANDOUR qui est à la Caisse des dépôts et qui agit justement sur le logement, et sur de nombreux secteurs et en particulier sur le numérique, je vous propose ensuite de faire l'échange avec la salle et les intervenants. M. SERANDOUR c'est à vous.

Gaël SERANDOUR – Responsable du domaine infrastructures Numériques, CDC

12

Bonjour, je suis Gaël SERANDOUR, je suis en charge des infrastructures numériques à la Caisse des dépôts, je vais donc principalement évoquer l'action de la Caisse dans le numérique et dans les infrastructures numériques mais pour faire le lien avec ce qui vient d'être dit et aussi peut-être pour rappeler l'action de la Caisse des dépôts et du groupe Caisse des dépôts dans le logement, juste quelques chiffres pour présenter ou représenter, un certain nombre de personnes ici doivent connaître le groupe Caisse des dépôts, mais il y a bien 2 activités très distinctes, les activités des filiales qui interviennent dans le champ concurrentiel comme ICADE ou le groupe SNI qui vont avoir des actions en terme de promotion, de construction sur le marché et puis l'action de l'établissement publique Caisse des dépôts placé sous le contrôle du parlement avec 2 activités, l'activité de gestion et centralisation de l'épargne réglementé des français, nos livrets A et nos livrets développement durable qui permettent en très grande majorité de financer le logement social de la construction de la réhabilitation, c'était en 2012 : 105 000 logements construits et c'était 210 000 logements dans la rénovation de l'ancien

sachant que les règles d'emploi des fonds d'épargne sont déterminés par Bercy et la direction du Trésor et en revanche l'action de l'établissement publique d'intérêt général de la Caisse des dépôts donc sur ses fonds propres,

L'action du Groupe Caisse des Dépôts dans le logement

Profil du Groupe CDC

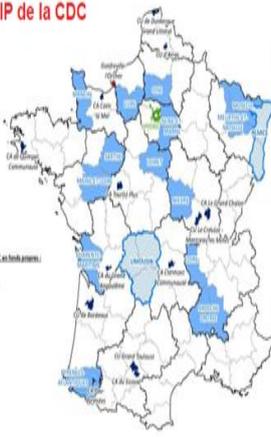
- Des missions d'intérêt général
 - gère l'épargne réglementée et la transforme pour financer des priorités publiques, principalement le logement social
 - contribue au développement des territoires, à la cohésion sociale et à la transition énergétique aux côtés des collectivités locales
 - investit au service de l'économie en adoptant un horizon de long terme
- Les filiales interviennent en appui de la Caisse des Dépôts dans le secteur concurrentiel :
 - Immobilier : Groupe SNI, Icade



2 21 novembre 2013 Colloque IDFO

L'action de la Caisse des Dépôts dans l'aménagement numérique des territoires

Les 33 RIP de la CDC



- 115 M€ d'investissement de la CDC générant un effet de levier sur l'investissement de 1,1 Md€ sur la période 2004-2011
- Un portefeuille rentable à l'échéance des DSP, selon les dernières estimations des plans d'affaires
- 680 000 abonnés ADSL, 3500 sites publics et 2200 zones d'activités desservis

Colloque IDFO

Caisse des Dépôts Habitat, numérique... les enjeux

Un contexte d'évolution sociétale forte

■ « pratiques et rituels individuels et familiaux, désynchronisation des activités sociales et familiales, évolution des pratiques de consommation, présence des instruments de communication... affectent l'usage de l'habitat » *extrait du programme du colloque IDFO Habitat*

■ « Mobilité généralisée »

- Les lieux de mobilité deviennent des espaces de vie et de connexion
- Transports et lieux de transit deviennent lieux de communication, d'échanges et de consommation
- L'enjeu devient aussi celui du on/off face à une réseau omniprésent



■ Le domicile au centre de la vie des Français

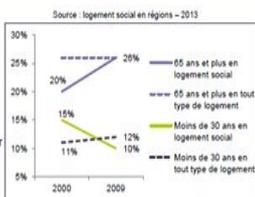
- L'habitat n'est plus un investissement « pour la vie » mais un espace à vivre immédiatement
- La bi-résidentialité se développe (résidences secondaires, autre résidence familiale, décohabitation des couples...)
- L'enjeu devient la réintégration des fonctions sorties de l'habitat : travail, éducation, soins...

Caisse des Dépôts Habitat, numérique... les enjeux

Un contexte d'évolution sociétale forte

■ Le vieillissement de la population

- Les +60 ans constitueront le tiers de la population en 2060
- 26% des logements sociaux sont occupés par des locataires de plus de 65 ans en 2009. Cette part est en croissance.
- L'aménagement du logement est à amplifier
- L'enjeu est également de passer d'un habitat adapté à un habitat augmenté



Caisse des Dépôts Habitat, numérique... les enjeux

Un contexte de déploiement du Très Haut débit

■ Le plus grand projet d'aménagement du territoire des deux prochaines décennies

■ Il permettra à chaque foyer, chaque entreprise, chaque mairie, chaque établissement scolaire ou de santé d'être connecté, donc, d'interagir, de communiquer, d'apprendre, mais aussi de créer, d'innover ou de produire en s'adressant à un marché mondial

■ L'action de la CDC dans le THD

- s'inscrit pleinement dans ses missions d'accompagnement des territoires
- résolution dans le cadre du Plan France THD

■ La CDC intervient à différentes étapes :

- Accompagnement amont des collectivités
- Subventions FSN (mandataire)
- Prêts sur Fonds d'Épargne (mandataire)
- Investisseur avisé dans les sociétés de projets, au cas par cas



En 2012 nous avons investi dans de multiples projets de collectivité pour un peu plus de 380 000 millions d'euros et ce qui est notable c'est que l'immobilier reste encore le secteur numéro 1 en terme d'investissement d'intérêt général pour la Caisse des dépôts puisque nous sommes à plus de 30 % de ces investissements qui sont consacrés à de l'immobilier, par ailleurs nous faisons de la transition énergétique, nous aidons les universités et nous investissons dans le numérique qui va être l'objet de mon propos mais je voulais rappeler qu'avec tout une série d'outils, que cela soit les outils de filiales champ concurrentiel ou les outils de l'établissement publique à travers les prêts aux collectivités sur le logement social en grande partie ou les investissements dans l'immobilier, le groupe Caisse des dépôts est assez mobilisé pour contribuer sur la partie financement dont nous avons parlé tout à l'heure. Sur la partie numérique principalement et peut-être qu'un certain nombre de personnes dans la salle n'ont pas la perception de ce que réalise la Caisse des dépôts en termes d'investissement aux côtés des collectivités mais depuis 10 ans le département numérique de la Caisse des dépôts est relativement jeune comparativement aux 200 ans de cette noble dame qui est la Caisse des dépôts, notre département numérique n'a que 10 ans, nous avons investi dans 33 réseaux d'initiative publique donc ces réseaux qui sont à l'initiative des collectivités territoriales et qui veulent déployer des réseaux de télécommunications pour améliorer la disponibilité du service télécom, de l'internet, des offres de télé qui n'existent pas dans certains territoires. Nous avons mobilisé depuis 10 ans un peu plus de 100 000 millions d'euros avec toujours un effet d'entraînement sur l'investissement privé puisque nous intervenons entre 20 et 30 % au capital des sociétés et donc il y a un effet de levier sur

l'investissement privé et nous faisons même venir des fonds d'investissement également à nos côtés, il y a à la fois le tissu économique français et les entreprises locales qui investissent et puis nous essayons de faire de l'ingénierie financière, notre dernier investissement qui concerne l'Ardèche et la Drôme il y a un peu moins d'1 an, nous avons fait venir à la fois un fonds d'investissement spécialisé dans les infrastructures, la Caisse des dépôts et puis nous avons créé avec des établissements bancaires un mécanisme de levée de dettes pour permettre de mener à bien le projet. Grâce à l'action de la Caisse des dépôts et des partenaires privés avec lesquels nous sommes, nous permettons à un peu moins de 100 000 de français d'accéder à des offres ADSL auxquelles ils ne pourraient pas accéder s'il n'y avait pas eu cette initiative des

collectivités et puis bien sûr important pour le tissu économique et la compétitivité du raccordement d'entreprises et de sites publics, par exemple à chaque fois que nous intervenons à côté des collectivités nous faisons en sorte que 100 % des collèges ou des lycées d'un territoire soit connecté et puis nous avons des équipes à la Caisse des dépôts qui se préoccupent après des services et des contenus parce que les tuyaux c'est bien mais il faut aussi le service en terme de contenu et là notre ambition sur les années qui viennent, nous avons signé une convention cadre avec le ministère de l'éducation nationale, c'est de passer à l'étape d'après, c'est dire le plus difficile qui est l'école qui dépend de la commune, et de faire en sorte qu'après les lycées et collèges en France, nous accélérions la connexion des écoles partout en France

Jérôme ESCUDIE,

En plus, à priori ces investissements sont rentables à l'échéance des délégations publiques ce qui doit séduire les fonds que vous arrivez à rentrer dans ces tours de table.

Gaël SERANDOUR,

Merci de le noter, effectivement. C'est le propre de la Caisse des dépôts de faire des investissements de long terme mais avisés et c'est vrai que sur l'ensemble de notre portefeuille les maturités de tous ces projets et de ces sociétés ne sont pas les mêmes, certains ne sont pas au même degré de rentabilité mais sur l'ensemble du portefeuille nous sommes assez satisfait de la façon dont se déroule les opérations. Pour avancer dans le thème du Colloque, il m'a été demandé de faire une transition en termes de services et de contenu dans le logement, dans l'habitat et pourquoi nous sommes en train de parler de numérique, il y a une nécessité de numérique et d'équipements et cela fera sans doute la transition avec la table ronde qui suit avec l'ARCEP et la Mission France Très Haut Débit. Je reprenais dans le programme du Colloque de ce matin une petite formule qui disait il y a des pratiques individuelles, des pratiques familiales qui se transforment, il y a une désynchronisation des activités et une évolution des pratiques de consommation et cela amène à bouleverser la pratique de notre façon de vivre, d'interagir quelque soit les lieux, j'ai souhaité donc vous donner un éclairage sur 3 facteurs qui selon nous à la Caisse des dépôts sont des facteurs, des drivers importants, qui légitiment totalement le fait que nous nous mobilisons tous en France pour le déploiement du très haut débit, et évidemment des facteurs qui sont plutôt liés à l'habitat et au logement pour faire le lien avec la tonalité et la teneur de ce Colloque. Le 1^{er} est que nous sommes tous des exemples vivants, nous avons une mobilité qui est exacerbée, qui est hypertrophiée et généralisée et tous nous profitons des instants dans les transports en commun, dans des lieux de transit c'est la rue, un hall de gare, un café, pour échanger, pour interagir, pour consommer, pour communiquer et tout cela nécessite de la connectivité, de plus en plus rapide, de plus en plus fiable,

de qualité et la réponse à cet enjeu de mobilité généralisée le marché et les acteurs privés y répondent en grande partie, nous le voyons ce sont les publicités et les annonces de tous ces derniers mois, c'est notamment le déploiement de la 4^{ème} génération de téléphonie mobile après la 3^{ème} des dernières années. Mais en même temps que ces lieux de mobilité nous incitent à communiquer plus, à échanger, à effectuer des transactions, cela éveille également une répercussion sur le lieu d'habitation parce que nous n'imaginons pas être coupé une fois que nous étions en train de faire une transaction sur leboncoin.fr, que nous étions en train de regarder un petit clip vidéo ou tout simplement une séquence du journal télévisé parce qu'il y a une news, on rentre chez soi, nous voulons poursuivre ou le faire dans d'autres conditions donc évidemment il y a un lien évident en terme de connectivité, de poursuite du service et c'est la même chose quand je suis chez moi, je veux exporter et poursuivre ma pratique depuis mon domicile à l'extérieur et donc nous voyons qu'il y a des enjeux liés à cette continuité de services qui vont nécessiter que les logements, les habitations soient totalement connectés avec des équipements adaptés. Ça c'est le premier facteur, le 2^{ème} est peut-être plus sociétal et lié à nos comportements de vie et à la relation que les français ont depuis quelques années au logement, à leurs habitations, je serais très prudent car je pense qu'il y a de nombreuses personnes, dans la salle et sont sans doute nombreux, très compétentes sur le sujet et avec régulières sur la volonté des français et des françaises d'acheter ou de louer, nous nous avons identifié quelques facteurs où nous voyons des tendances où, l'habitation d'une part n'est plus mono-résidence c'est-à-dire nous sommes dans la bi ou multi-résidentialité, il y a à la fois le sujet de la résidence secondaire mais tout le monde ne peut pas se permettre d'en avoir mais il y a surtout une décohabitation, ce sont les structures familiales qui bougent, c'est la décohabitation des couples qui engendrent en termes de lieux de vie une conséquence et puis avec la question de l'éco-logis, la notion d'habitation durable et de consommation énergétique, il y a une préoccupation, c'est peut-être un signal faible à ce jour mais il est là avec une volonté d'interagir sur mon logement, de mieux comprendre ce qui se passe et puis ce qui a été évoqué en introduction avec les initiatives sur les compteurs de fluides, gaz ou électricité le montrent, et pour nous l'enjeu est de pouvoir adapter et faire en sorte que tous ces logements comportent à la fois les infrastructures puis les éléments, les petits connecteurs, les petites interfaces qui vont permettre d'accueillir des services et de faire en sorte que l'on fasse plus de choses à la maison, je pense au télétravail, il faut avoir de bonnes conditions pour le faire, quand on pousse dans l'éducation, dans l'enseignement supérieur, des cours en ligne, le gouvernement a annoncé une initiative avec France Université Numérique où on pousse la création de contenu de cours en ligne massif pour l'enseignement supérieur, cela veut dire je suis étudiant il faut bien que chez moi à la maison j'ai l'infrastructure et le confort qui me permettent de continuer à étudier et à interagir, dans le collège nous voyons de plus en plus des espaces numériques de travail, les bulletins de note sont dématérialisés, je peux échanger moi parent d'élève avec la direction ou les enseignants, il y a un continuum qui se crée entre le logement et l'extérieur. Et puis le 3^{ème}, je crois que cela a été mentionné tout à l'heure en parlant d'adaptation des logements donc c'est l'enjeu lié à la séniorité et au vieillissement de la population puisqu'en 2060 les plus de 60 ans ce sera 1/3 de la population, dans le logement social en particulier nous allons publier dans quelques semaines un nouveau guide pour le très haut débit pour le logement social et les bailleurs sociaux, quand on regarde les statistiques de l'âge des occupants des logements sociaux on voit une croissance très nette des logements sociaux occupés par des plus de 65 ans, et cela pose à la fois le sujet de la réallocation, est-ce que c'est toujours dans ce même logement que la personne de plus de 60 ou 65 ans doit rester, est-ce qu'il y a une opportunité à lui proposer d'autres logements peut-être plus adaptés mais s'il n'y a pas réallocation ou changement de logement il faut aussi que le logement

dans lequel la personne puisse être adaptée. Notre vision est de dire non seulement il faut l'adapter mais aussi passer d'un habitat adapté à un habitat augmenté. Augmenté parce que cela fait penser à réalité augmentée mais surtout parce que cela fait plutôt référence au territoire augmenté de Pierre MUSSO qui est professeur à l'université de Rennes et qui dit qu'un territoire est augmenté dès lors que chacune des composantes, son territoire, les entreprises, le public, les services publics interagissent plus, il y a beaucoup plus d'échange dès lors qu'il y a de la connectivité et il y a des relations. Même si cela ne se voit pas trop dans la salle vu la taille de l'image mais aujourd'hui il y a des solutions, c'est une photo que j'ai prise en septembre dernier au Colloque d'Aurillac RuraliTIC où entre Aurillac et un site relié en fibre optique en très haut débit on faisait un véritable télédiagnostic sur l'épiderme, on vérifiait que le patient qui était à distance, il y avait une vraie téléconsultation avec un vrai médecin, cela n'était pas qu'une démonstration pour cette conférence, aujourd'hui les services ne sont pas forcément à imaginer, ils sont à industrialiser et à déployer, nous ne sommes plus dans la phase « que peut-on faire avec le très haut débit », il y a un certain nombre de services et de contenus, là je parle de la santé, je parlais tout à l'heure de l'éducation qui amène de manière assez irrévocable à dire que le très haut débit doit être déployer. Pour terminer en ayant dit que le très haut débit doit être déployé, il se trouve qu'il y a le plus grand projet d'aménagement du territoire des 2 prochaines décennies qui a été acté et pris en compte par le gouvernement et l'Etat, je pense qu'Ariel TURPIN y reviendra tout à l'heure, qui porte des enjeux importants pour l'ensemble des acteurs et l'ensemble du pays, nous avons de notre côté chiffré que le simple fait de déployer le réseau et après de pouvoir offrir des services à très haut débit c'était 36 000 annuités d'emploi sur les 10 ans avec des pics à 20 ou 36 000 emplois par an, il y a des enjeux forts attachés à cela, la Caisse des dépôts dans sa partie établissement public sera mobilisée et aux côtés des collectivités à la fois pour les accompagner, subventionner pour le compte de l'Etat à travers le FSN ou octroyer des prêts en mandataire mais aussi de continuer à investir comme on l'a fait depuis 10 ans aux côtés d'opérateurs privés.

Jérôme ESCUDIE,

Bien, merci pour cette présentation détaillée. Pour favoriser le développement du très haut débit, des réseaux fibres, dans les immeubles vos actions s'orientent à travers par exemple ce type de guide ? Ou il y a d'autres actions que vous menez ?

Gaël SERANDOUR,

Comme je le précisais tout à l'heure, si nous prenons un mode d'action qui est le prêt aux collectivités, les règles d'emploi des prêts sont déterminés par l'Etat et non pas par la Caisse des dépôts, nous n'avons pas forcément la latitude de pouvoir dire nous allons octroyer un prêt uniquement si votre projet immobilier comporte telles et telles caractéristiques, si vous y mettez le très haut débit, si il est RT2012 etc., ce n'est pas dans la main de la Caisse des dépôts, nous ce que l'on peut faire de manière directe c'est accompagner un certain nombre d'acteurs, en ce moment et pour tout le 1^{er} trimestre 2014 cela sera à destination du logement social et des bailleurs sociaux parce qu'il y a un parc important de logements sociaux en France, nous sommes à plus de 4,6 millions de logements sociaux en France et si tous ces logement, c'est donc principalement de la réhabilitation et de la rénovation, peuvent accueillir des infrastructures très haut débit c'est un effet d'entraînement en termes d'utilisation des services à très haut débit qui aura un effet sur l'ensemble du pays. Effectivement, c'est à travers des guides pour les bailleurs sociaux, sur le vieillissement et l'adaptation nous allons dans quelques semaines éditer un guide entièrement dédié « au bien

vieillir » et donc à l'adaptation du logement et au numérique dans le logement quelque soit le sujet y compris les Epad, les logements foyers etc.

Jérôme ESCUDIE,

Bien, merci.

Ramez FAKIH,

Une question M. SERANDOU, est-ce que vous avez mené une enquête particulière ciblée sur la valeur ajoutée de la fibre dans le logement ? Est-ce que c'est une problématique qui vous a été posée pour savoir quel est l'impact de la fibre dans le logement ? Dans ces logements que vous aidez d'ailleurs indirectement.

Gaël SERANDOUR,

Compte tenu que nous sommes en France encore dans la phase de démarrage et d'initialisation du processus, nous n'avons sans doute pas la masse critique suffisante pour permettre d'apprécier sur des transactions s'il y a une valorisation liée à la présence d'une infrastructure à très haut débit, nous savons faire ce type d'évaluation puisque notamment nous en avons fait une à partir des données statistiques notariales sur l'effet de l'habitation verte, si elle est basse consommation ou pas dans la gradation et nous avons noté une influence nette sur le montant de la transaction. C'est assez bien corrélé avec le niveau de consommation énergétique du logement. Nous ne pouvons pas le faire encore mais nous l'avons bien en tête pour l'habitat individuel, en revanche là où nous avons les données de manière plus importantes depuis quelques années c'est sur le monde des entreprises, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous savons très bien que des territoires qui n'ont pas déployé des réseaux d'initiatives publiques ou qui n'ont pas simplement à disposition des offres d'opérateurs privés de manière très compétitives peuvent perdre des parts de marché au sens où des entreprises vont partir de leurs territoires. D'un point de vue du développement économique c'est assez net. Sur la partie logement et grand public non nous ne l'avons pas encore mesuré.

Jérôme ESCUDIE,

Bien. Peut-être des questions dans la salle ? C'est le moment. Si vous avez des questions sur le bâtiment, sur la promotion immobilière, sur l'état du marché de la construction, sur le rôle de la CDC et un peu les déploiements des réseaux d'initiatives publiques puisque c'est quand même une spécialité de la Caisse. Pas de questions dans la salle ? Moi j'en ai une quand même, parce que finalement la fibre et les réseaux très haut débit, elle n'est pas partout sur le territoire, cela va mettre un petit peu de temps à se déployer même si, et on le verra dans la table ronde suivante, une volonté d'aller très vite, vous avez présenté des services dans l'un de vos visuels assez intéressant d'ailleurs, des services qui, dites vous, voient déjà le jour si je comprends bien finalement nous allons avoir une France à deux vitesses et je tourne vers le promoteur pour demander si d'après lui l'appétence de ses clients sera aiguisée pour aller, peut-être en fonction de leurs âges, de leurs profils, acheter ou faire construire dans des zones où ces réseaux seront disponibles, comment vous appréhendez cela ?

Patrick VIGNEY,

Oui, mais je peux parler au plan national. D'abord il y a une sorte de clivage suivant les régions, puis, tout à l'heure je vous parlais du prix de vente des appartements ou des maisons individuelles et je vous parlais du caractère suiveur de la clientèle, il fallait lui suggérer, ce que nous constatons c'est

que la grande préoccupation est de pouvoir se loger et malheureusement ce n'est pas obligatoirement les services qui sont donnés au niveau du logement, quand vous parlez avec la clientèle aujourd'hui, je parle de la grande clientèle, nous allons dire la clientèle de masse, nous ne pensons qu'à une chose c'est le Wi-fi sans fil, le câblage du logement en est à 100 lieues, cela débouche sur des questions de formation, d'information et aussi de capacité, et ce n'est pas péjoratif, de la clientèle à accepter, à gérer la domotique et tout ce s'ensuit. Mais les premiers réflexes c'est se loger et le Wi-fi sans fil, si je vais un peu plus loin c'est régler le chauffage à distance quand on va chez soi. Ce que j'ai relevé dans l'exposé c'est la notion d'industrialisation qui est extrêmement importante parce que cela permettra de diminuer les coûts et cela permettra une propagation ou une distribution au plus grand nombre de ces services mais aujourd'hui ce n'est pas complètement dans l'esprit de l'acquéreur. Alors naturellement nous avons des programmes qui sont du point de vue domotique, du point de vue câblage, fibre optique qui sont aujourd'hui réalisés, et généralement ce sont dans des situations bien précises. Nous avons en tête le programme d'Issy les Moulineaux avec 1 600 logements, nous sommes au-delà du simple câblage d'une copropriété de 60 logements, nous sommes véritablement dans la création d'un éco-quartier qui a été pensé puisque je notais cela, approche bioclimatique, eau chaude et chauffage géothermique, collecte des déchets par réseaux pneumatiques, câblage fibre optique, écran de commande pour la régulation de l'éclairage, de la température, l'ouverture et la fermeture des volets, ordinateur calculant la consommation d'énergie, là pour l'instant c'est la hantise des promoteurs ce sera une ouverture à des actions en responsabilité a cause d'un bien vendu à une consommation en définitive qui ne s'avère pas exacte Nous sommes véritablement dans un éco-quartier et nous sommes dans des prix de vente de l'ordre de 7 000 à 8 000 € du m2 et nous ne pouvons pas dire que c'est l'assiette foncière qui était la plus cher,.

Jérôme ESCUDIE,

Tout a été vendu très vite ?

Patrick VIGNEY,

Tout a été pré-vendu très vite. Donc ce que vous disiez sur la France à 2 vitesses ce n'est pas faux, il y aura sans doute une adaptation, aujourd'hui la technique de communication va beaucoup plus vite que la capacité ou l'acceptation de la clientèle.

Jérôme ESCUDIE,

Bien, donc nous avons vu que quand la fibre est là les fournisseurs d'accès vont amener les services et vont amener un média qui permettra à des bailleurs, à des collectivités de passer de l'information et d'interagir avec le locataire, avec le propriétaire, avec le citoyen, maintenant quand les fournisseurs d'accès ne sont pas encore là puisque le déploiement est progressif, comment justifier l'installation et vos obligations pour les promoteurs en installations de réseaux et vous, via le logement social l'installation de ce type de système, est-ce que dans une zone qui n'aura pas de services véhiculés par les fournisseurs d'accès à moyen terme il y a des services propres aux immeubles ou des expérimentations en cours qui permettent d'occuper ces réseaux construits dans les immeubles ? C'est une question pour vous M. SERANDOUR.

Gaël SERANDOUR,

Tout l'art de la difficulté de l'exercice pour la mission du très haut débit en termes de chef d'orchestre du grand plan national c'est de faire en sorte qu'il y ait une coordination, que l'on ne se retrouve pas sur un territoire avec un délai trop important entre l'arrivée, que l'on soit opérateur privé ou d'initiative publique, pour desservir le grand public et les entreprises, mais il n'en demeure

pas moins qu'il y aura toujours des situations dans lesquelles un programme neuf va émerger et va être défini alors que la disponibilité de la connectivité très haut débit de manière horizontale ne sera là que peut être 2 ans plus tard. Il y a donc un enjeu lié à cela et il y a une obligation de pré-équipement dans le neuf et puis de devoir être en situation d'attente parfois et c'est là où il faut réussir intelligemment entre les collectivités qui peuvent avoir une influence, les promoteurs, à faire en sorte que ce délai soit le plus court possible .

Jérôme ESCUDIE,

Bien, écoutez, je vous remercie pour vos interventions. S'il n'y a pas de question dans la salle c'est un bon enchaînement avec la table ronde suivante, là nous allons rentrer dans le vif du sujet, messieurs je vous invite à regagner vos places, nous allons accueillir Ariel TURPIN qui est expert à la Mission Très Haut Débit dans le ministère de l'Economie Numérique, et Antoine MALLAT de l'ARCEP. Je crois M. Turpin que vous n'avez pas prévu de présentation de visuels donc je vais vous laisser la parole pour présenter la Mission France Très Haut Débit et puis son rôle d'accélérateur dans les déploiements.

3EME TABLE RONDE GISEMENTS NUMERIQUES ET PROMESSES ECONOMIQUES

Ariel TURPIN, Expert Mission Très Haut Débit au Ministère de l'Economie Numérique

Je vous remercie beaucoup. La Mission France Très Haut Débit a été créée à l'initiative de la ministre Fleur Pellerin dans un objectif d'accélérer les déploiements de fibre optique au niveau national et un autre objectif ambitieux c'est d'amener sous 10 ans le très haut débit pour tous, à plus de 80 % la population, la fibre optique jusqu'au logement, donc le FTTH. Pour ma part j'ai rejoint cette mission depuis sa création après une dizaine d'années passées à déployer sur le terrain des réseaux de télécommunications, hertziens au départ et puis filaires par la suite, l'idée d'Antoine Darodes, le directeur de la Mission THD étant d'associer une expérience terrain et un outil de planification nationale, parce qu'il s'agit bien de planification, il s'agit bien d'industrialisation des déploiements dont nous allons parler maintenant. Donc la Mission THD, Gaël SERANDOUR en a abordé en grande partie, les outils principaux les plus connus : ce sont les outils de financement des initiatives publiques, les initiatives portées par les collectivités. Ce n'est pas l'Etat qui porte le déploiement d'un réseau, ce sont bien les collectivités qui continuent à porter ces réseaux d'initiatives de déploiement de fibre optique, l'Etat finance en moyenne au niveau national 50 % de cet investissement. La Mission c'est aussi les subventions c'est-à-dire que lorsqu'une collectivité peut bénéficier de subventions elle a automatiquement droit, si elle le souhaite, à emprunter à des taux préférentiels auprès de l'Etat via la Caisse des dépôts. Ce sont des investissements qui ont une rentabilité, du moins à défaut de rentabilité qui génèrent des recettes mais sur un terme assez lointain d'où des outils de financement importants. Mais au-delà de ces outils de financement il s'agit bien de faire sauter un à un tous les verrous qui font que la fibre optique a eu assez longtemps du mal à décoller au niveau national, on reviendra dessus d'ailleurs .Je vais rebondir un peu sur l'exposé du président Roubaud et sur les quelques remarques qu'il a faites ici pour mettre le focus sur ces éléments de financements parce que France THD n'est pas qu'un financier, c'est aussi un outil de négociation avec les opérateurs pour aboutir à des répartitions entre les zones d'investissements publics et les zones d'investissements privés, c'est aussi un outil pour accélérer le fibrage dans l'habitat social et j'en parlerais plus tard, pour permettre de développer les formations

professionnelles pour faire en sorte, progressivement, dans une durée la plus courte possible que tous les verrous que nous rencontrons, que vous rencontrez, soient desserrés et que l'industrialisation se fasse. Je concluais mon propos là-dessus pour dire que cette industrialisation produit aujourd'hui ses premiers effets. Le président Roubaud parlait du choc de simplification, ce choc de simplification nous le souhaitons aussi. Prenons l'exemple parisien, Paris intra muros, on peut dire que bon an mal an les opérateurs y sont arrivés à fibrer l'habitat social. Mais tout Paris n'est pas fibré parce qu'il y a toutes les copropriétés à faire, et là il y a une difficulté réelle à exercer le droit à la fibre, il y a aussi une difficulté du côté des conseils syndicaux et les délais trop longs qu'il faut pour arriver, entre le moment où un opérateur dit « moi je veux fibrer votre immeuble, je suis prêt à le faire gratuitement » et le moment où il a l'autorisation de le faire. A Paris aujourd'hui, si vous regardez les cartes de déploiement sur Paris, c'est « rubéolesque », il y a pleins de petits « boutons rouges » qui font que là c'est fibré et juste à côté ça ne l'est pas. C'est dans les logements privés actuellement que nous rencontrons des difficultés le plus souvent. Ce choc de simplification voulu, nous le voulons aussi, c'est pour cela qu'est à l'étude auprès du gouvernement, ce sera dans les prochaines semaines, un projet d'ordonnance pour simplifier le fibrage de ces immeubles et accélérer le process et aussi étendre ce fibrage au niveau des logements individuels neufs. Nous avons beaucoup parlé du collectif, l'étape suivante ce sera en direction des pavillons. En France, l'habitat pavillonnaire est tout sauf anecdotique, les programmes de construction de maisons individuelles restent très importants, y compris en IDF, par exemple la Seine et Marne accueille un grand nombre de programmes de lotissements donc d'habitations individuelles, la prochaine étape est d'attaquer ce créneau là. Ce choc de simplification nous le voulons également. Concernant les emplois détachés, je reprends l'inquiétude du président ROUBAUD et de M. RIFAUX, qui intervenait juste auparavant, oui nous faisons le même constat et parmi les moyens de répondre à ce constat c'est 2 actions : la 1^{ère} c'est la stabilisation du cadre réglementaire et de l'action publique nationale. La stabilisation c'est que les entrepreneurs aient en effet la garantie d'avoir dans le temps et dans la durée un programme de déploiement dans la durée et pas juste sur 1 ou 2 années. Il y a donc une action à jouer au niveau local pour permettre à ces entreprises de se doter de moyens nécessaires, de moyens humains nécessaires et d'avoir une visibilité non pas à 1 ou 2 ans mais d'avoir une visibilité sur un programme que nous voulons sur 10 années. Cela nécessite de la formation, nous travaillons beaucoup avec vos représentants des associations professionnelles pour faire en sorte d'installer des centres de formation qui pourront former les professionnels des courants faibles au déploiement de la fibre optique. Identifiés par les fédérations professionnelles il y a à peu près 20 000 ETP (emploi temps plein) pour les prochaines années. C'est tout sauf négligeable. Le Président Roubaud évoquait dans son propos introductif les difficultés liées à la mondialisation, il faut savoir que nous avons cette chance concernant la fibre optique c'est que 80 % de la fibre optique produite en Europe l'est en France. Nous avons des industries de câble performantes, puissantes qui exportent, et aujourd'hui c'est l'effet de cette industrialisation qui a été fortement accéléré par le plan France Très Haut Débit, les entreprises françaises tournent à plein, investissent dans de nouveaux outils de production, de nouvelles chaînes de production et heureusement parce que les délais de production entre la commande et la livraison de la fibre optique sont passés de 4 à 18 semaines et comme on le rappelle assez souvent 4 à 18 semaines c'est énorme, c'est très contraignant, surtout quand on sait que 5 semaines c'est le temps pour une porte container de faire Shanghai / Le Havre. Il est important que l'outil industriel s'adapte. Enfin, dans mon propos je voulais parler de la stabilisation du cadre, fiscale et autres, de manière générale la stabilisation souhaitée par M. Roubaud, c'est très important, elle est de même pour nous aussi, je pense que mon voisin

représentant de ARCEP pourra nous assurer que le cadre réglementaire aujourd'hui est bien stabilisé, c'est très important, c'est important pour les opérateurs. Un cadre réglementaire stabilisé face à des investissements dont la rentabilité est très lointaine c'est très important et cela compte beaucoup, cela rassure. Aujourd'hui on peut faire des investissements qui auront de la rentabilité dans 3, 5 ans voire plus, c'est rassurant pour les collectivités, sans stabilisation du cadre réglementaire les collectivités vont arrêter leurs investissements, On entend parfois dire « qu'est-ce qui se passe ? les zonages changent tous les 4 matins, les règles changent tous les 4 matins donc on ne fait plus rien, attendons que cela arrête de changer » Il faut savoir parce que dans les collectivités il se passe 1 an, parfois 1 an ½, entre le temps où elles décident d'attribuer l'offre et le temps où elles peuvent mettre en œuvre, si durant cette période la réglementation a changé cela sera lourd de conséquence pour ces collectivités car elles doivent reprendre tout à zéro. Cette réglementation, cette stabilité est très importante. Je voudrais donc rassurer le Président ROUBAUD Si France THD n'a pas vocation à toucher de lui-même à la réglementation il se réjouit de la stabilité du cadre réglementaire. Je vais juste terminer mon propos avant de répondre éventuellement aux questions que vous souhaiteriez me poser, je vais répondre à une question qui avait été posée à Gaël par M. FAKIH, sur la valeur ajoutée de la présence dans les logements de la fibre optique. La mesurer je ne sais pas, ce que je sais c'est qu'elle existe. La mesurer c'est très difficile de savoir combien par exemple à la revente d'un immeuble fibré apporte, c'est un peu comme la distribution du gaz à tous les étages. Qu'est-ce que cela change par rapport à la présence ou non présence de la fibre à tous les étages, par rapport à ne pas avoir le gaz à tous les étages ? je pense que l'immeuble se vend plus facilement. Je vais juste vous donner un témoignage, un retour terrain. On a constaté avec étonnement dans les projets que j'ai fait, de déploiement de FTTH, que des personnes qui n'avaient pas d'ordinateurs prenaient de la fibre optique, d'ailleurs ce n'est pas qu'en France qu'on l'a constaté, on l'a constaté aussi à l'étranger. Par exemple il y a des personnes qui ont pris la fibre juste pour l'usage de la télé, mais il y a des personnes qui l'ont prise juste pour dire « moi mon logement est fibré et je n'ai même pas l'intention de le vendre pour le moment, mais le jour où cela viendra mon logement est déjà fibré. Là où la fibre est en train d'être déployée, je la prends tout de suite, cela ne coûte pas grand-chose, même si je ne prends pas d'abonnement mais je fibre déjà mon logement » et donc des personnes qui le font dans un intérêt patrimonial, c'est pourquoi il est difficile d'en mesurer l'impact. Par contre je peux vous dire qu'elle est là et déjà bien intégrée par la population. Je n'ai aucun doute là-dessus. 2^{ème} chose, M. VIGNEY avait parlé que ce que les gens veulent aujourd'hui c'est du Wi-fi et pas du câblage. Je ne partage pas complètement cette vision, qui est peut-être une vision d'aujourd'hui novembre 2013 mais qui ne sera pas celle de novembre 2014 parce que l'appropriation des usages est très rapide, les particuliers s'approprient très rapidement des nouveaux usages et voient très rapidement les contraintes. Une des contraintes qui nous remonte très souvent c'est le triple play, c'est très bien on a un très bon débit pour l'internet ou le téléphone mais pour la télévision c'est la galère parce que justement cela passe par le Wi-fi. Une fois sur deux cela ne marche pas, c'est le souci des hotlines, c'est le souci de beaucoup d'opérateurs et quand on téléphone aux hotlines des opérateurs la réponse « tirer un câble Ethernet », Oui mais comment on fait ? Etc. Si la solution paraît aujourd'hui dans : la simplicité : c'est-à-dire le Wi-fi, car il n'y aura pas de câbles, « on est chez soi on passe le Wi-fi local » c'est peut-être la principale motivation de ces particuliers, pour la domotique, pour faire fonctionner tous ces outils là on va très vite avoir une demande forte de re-câblage. Souvenons-vous au départ quand vous aviez le téléphone, c'était une prise téléphonique dans l'habitation, aujourd'hui c'est rare d'en avoir une seule, on en a souvent deux ou trois, pareil pour la télévision quand elle est arrivée on avait 1 prise

télévision maintenant on en a 2, ou trois et parfois 4. Pour le fibrage c'est juste un petit décalage dans le temps mais cela va arriver vite. C'était juste mon propos en réaction.

Jérôme ESCUDIE

Merci de votre exposé. Vous nous avez parlé tout à l'heure de projet d'ordonnance pour faciliter l'installation des réseaux dans les immeubles, on a le droit à un « petit scoop » pour en savoir plus.

Ariel TURPIN

Pour le moment je ne peux pas en dire plus.

Jérôme ESCUDIE

Est-ce pour bientôt ?

Ariel TURPIN,

C'est pour les prochaines semaines.

Jérôme ESCUDIE

Parce qu'il s'agit d'accélérer le débat des déploiements des réseaux dans les immeubles si j'ai bien compris.

Ariel TURPIN,

Il s'agit de lever les freins que vous connaissez tous.

Jérôme ESCUDIE

Vous avez ici des promoteurs d'immeubles mais aussi des syndics et des bailleurs qui sont chez eux.

Ariel TURPIN

Tout à fait, mais il y a aussi des gens dans ces immeubles qui sont chez eux et qui voudraient avoir accès à la fibre optique et qui ne peuvent pas ou qui sont dans des délais trop lointains pour eux, donc j'entends complètement la chose mais entendez aussi le consommateur, l'acteur, parfois aussi l'entrepreneur, la profession libérale qui habite dans ces mêmes immeubles, et qui ont un droit légitime qui s'appelle le droit à la fibre, on rencontre aujourd'hui une difficulté réelle à exercer ce droit. C'est cela que l'on veut simplifier. On ne veut pas faire un déploiement proactif. S'il n'y a aucune demande on ne veut pas dire vous avez l'obligation de vous fibrer, en revanche on veut faciliter le fibrage à la demande d'un acteur. Ce débat que vous soulevez on ne l'a pas encore entamé pour des raisons de mobilisation de ressources humaines. On s'est occupé de l'habitat social et de ses millions de logements que l'on veut fibrer au plus vite. Une fois ce problème réglé, la deuxième étape de l'action de France THD, c'est la mise en place dans les toutes prochaines semaines d'une convention cadre qui va permettre de fibrer rapidement le parc de l'habitat social, ce sera ensuite d'aller voir les fédérations de syndics et les représentants de syndics et discuter avec eux et au-delà de ce projet d'ordonnance voir comment on peut, en très bonne intelligence, faciliter proprement le fibrage des copropriétés.

Jérôme ESCUDIE

On a peut-être une piste c'est qu'aujourd'hui l'équipement des immeubles est réalisé par les fournisseurs d'accès qui déploient les réseaux, moi je suis un peu dans cette partie, des gens dans la salle aussi, il y a des syndics, des bailleurs, parfois les syndics et les bailleurs aimeraient bien faire équiper l'immeuble mais en ne passant pas nécessairement par le fournisseur d'accès mais par l'entreprise qu'ils connaissent et qui va peut-être mieux respecter l'état des parties communes, qui va peut-être apporter des services propres aux immeubles, je pense que c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte, on n'en débattrait probablement après avec la salle. Mais si c'est une piste que vous voulez suivre, c'est intéressant.

Ariel TURPIN

Juste une chose, je vais laisser mon voisin Antoine MALLAT répondre plus précisément à cette question, personnellement je reviens avec une casquette que je revêtais il y a peu de temps : quand quelqu'un vous dit « moi je vous fais le fibrage gratuitement et par convention je m'engage pour qu'il n'y ait pas dégradations et vous présente toutes les assurances, » en tant que représentant

d'une collectivité auparavant, dire non je préfère faire moi-même et payer moi-même et vendre moi-même, la solution engagement a toujours été préférable surtout au moment où on est comme aujourd'hui ,en période de restriction budgétaire ...

Jérôme ESCUDIE

Je n'ai pas parlé de paiement.

Ariel TURPIN

Oui mais à un moment donné il faut bien payer l'investissement. Quand j'étais dans les collectivités, on privilégiait toujours le conventionnement et l'exécution par un tiers plutôt que de payer soi-même.

23

Ramez FAKIH

M. TURPIN j'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt ce constat que vous avez fait, sur certaines personnes qui ont demandé la fibre, tout simplement pour la télévision par exemple, est-ce que cela signifie que cette démarche de leur part, personnelle en tout cas, est ici le fait d'avoir été briffées, en tout cas informées et sensibilisée sur les avantages de la fibre , ou si c'est tout simplement une démarche d'image de marque pour dire , « moi j'ai la fibre optique » ?.

Ariel TURPIN

C'était dans le cadre d'un réseau d'initiative publique et c'est vrai que la particularité de ces déploiement c'est qu'ils sont portés par les élus, ils sont portés par la puissance publique, et le maire de la commune et son équipe municipale étaient sur-actifs en terme de communication auprès des particuliers, en terme de réunions publiques, j'ai quelques photos que je pourrais vous montrer ce midi pour ceux qui restent à déjeuner, des photos des salles communales pleines, des files d'attente pour aller s'abonner à la fibre optique, d'un côté il y a cette appétence générale et de l'autre le fait qu'il y ait une communication locale très forte, une information très large et quelqu'un qui voit tout le monde autour de lui prendre la fibre optique même s'il n'en a pas besoin immédiat , va se dire et bien moi aussi je la prends, on dit souvent c'est pour les assoiffés d'internet, ce qui ont un très mauvais débit internet. Or dans la première commune que l'on a fibré, même ceux qui avaient un excellent débit internet l'ont demandée. Tous ceux qui avaient 15 mégabits chez eux sont passés très largement à la fibre optique, le taux de pénétration dans la commune pilote c'est 70 %, il y a même des personnes qui ont pris 2 abonnements, un professionnel, et un privé. Nous avons rencontré tous les cas de figure, on a vu toute la diversité s'exercer et il y a certains qui ont pris la fibre juste dans un souci patrimonial, ils ont vu ce que cela apportait mais ils disaient « moi tout ce que cela peut apporter je n'en ai pas besoin aujourd'hui , en revanche il y a une chose dont je suis sûr c'est le jour où je revends ma maison elle aura plus de valeur ajoutée donc je prends la fibre » On voit ici que l'intérêt patrimonial simplement est bien identifié aussi, il l'est certainement moins dans les endroits où il y a une très forte pression immobilière comme sur Paris car les débits sont assez importants. Mais dès que vous sortez de Paris et de la première couronne cet intérêt patrimonial sera tout sauf anecdotique, je pourrais en parler très longtemps car j'ai aussi une expérience avec les entreprises, les agents immobiliers, je ne sais pas s'ils sont représentés dans la salle, les agents immobiliers savent très bien que la demande c'est « qu'est-ce qu'il y a comme débit internet dans ce pavillon » et demain ce sera « est-ce qu'il y a la fibre ou est-ce qu'il n'y a pas la fibre dans ce pavillon ».

Ramez FAKIH,

On a parlé tout à l'heure d'un prix moyen de vente de l'ordre de 5 000 €, j'ai entendu dire 5 000 €, dans le neuf bien entendu, je connais le cas d'une personne qui a acheté il y a 2 ans, 2 ans ½, cela fait 30 mois, à 7 000 € le m², cette personne quand elle a posé la question il y a 2 ans « comment se fait-il que la fibre n'est pas prévue dans la construction ? » la réponse « le permis de construire date de

2010 donc on n'était pas obligé », je ferme cette parenthèse pour dire que la projection dans l'avenir d'une profession n'est en aucune manière basée sur une évolution, elle est toujours plutôt liée à des considérations d'investissement et de coûts. Je reviens également sur ce que vous disiez à l'instant sur la dynamique des communes, j'ai habité dans une commune où il y a 4 ans la fibre était déroulée dans une partie, elle est dans la rue et depuis 4 ans cela n'a pas bougé d'un iota pour entrer dans les logements, ça c'est un constat, le deuxième j'ai l'impression qu'il y a un manque quelque part de communication grand public, si on communique effectivement dans nos instances, dans des conférences sur les bienfaits de la fibre, il me semble qu'il faut du grand public et par les grands médias, on n'en entend pas beaucoup dans ces médias parler de la fibre, est-ce que cela n'est pas également une raison qui fait que, on va faire le constat tout à l'heure, le fibrage n'avance pas plus que ça ?

Ariel TURPIN,

J'avais pleins de propos mais je ne vais pas prendre tout le temps de parole, effectivement sur la communication peut-être au niveau national, au niveau institutionnel il y a encore beaucoup de marge à faire, je peux vous assurer une chose en revanche, au niveau local, au niveau des élus locaux il n'y a pas de souci la communication est faite parce que de toute façon un Maire, grève ou pas grève des transports, neige, pluie etc. une salle comme celle où on nous sommes réunis aujourd'hui dans un village ou une petite ville de 1 500 habitants, il la remplit dès lors que le sujet est la fibre optique, dès que le sujet est internet on va dire, j'ai peut-être fait 80 / 90 réunions publiques ces dernières années. Un soir on l'a fait dans un petit village de 180 habitants, alors qu'il y avait un match de foot très importants, j'ai les photos sur mon téléphone portable, la salle communale était blindée, les gens regardaient par la fenêtre de la salle, voilà je ne m'inquiète pas, je m'inquiète effectivement sur une communication nationale plus forte, je ne m'inquiète pas au niveau de la communication locale, les élus locaux ont tous compris l'importance du sujet et savent communiquer.

Jérôme ESCUDIE,

De toute manière on ne va pas anticiper sur l'intervention de M. MALLAT qui va nous décrire justement où en est le déploiement, quels sont les facteurs comme la mutualisation, comme les terminaisons des réseaux qui permettent de faciliter et la prise d'abonnement et le déploiement dans les immeubles, j'ai autour de moi des gens qui ne déménageraient plus parce qu'ils ont la fibre et ne sont pas sûrs de la retrouver

ailleurs, on a tous aussi autour de nous des gens qui n'ont pas la fibre et qui s'en passe très bien et qui ne la demande pas, je pense aussi que les réseaux se sont déployés d'abord dans des zones très denses où il y avait plusieurs choix pour équiper les immeubles, peut-être que le manque des choix a tué une partie des décisions en tous cas les a ralenties, ce que l'on constate mais M. MALLAT va peut-être nous le confirmer MALLAT où en est-on alors ?

Antoine MALLAT, Chargé de mission à l'ARCEP

Je fais un petit rappel et notamment répondre aux questions qui ont été posées à d'autres mais qui sont plus dans le jargon de l'autorité. L'ARCEP s'occupe de bâtir et stabiliser la réglementation notamment dans le domaine de la fibre optique et on travaille étroitement avec la Mission France THD sur certaines questions

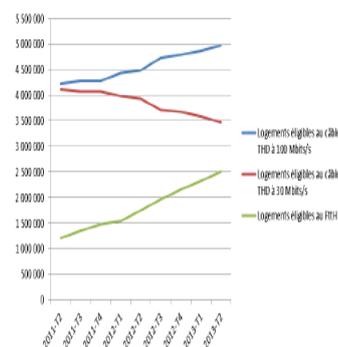
notamment le levage des verrous, pas le financement, et simplement pour rappeler 2 ou 3 petites choses, nous notre objectif est vraiment de rendre facile une réglementation qui est claire et stable comme l'a dit Ariel le déploiement des réseaux et cela passe par la loi de 2008 qui explique dans quelle mesure doivent se déployer les réseaux et quelles sont les obligations qui incombent à ceux qui déploient.

Juste pour être rapide, l'opérateur n'a pas le droit de faire payer le déploiement aux habitants et la question qui a été posée à Ariel et la réponse que les habitants ne peuvent pas choisir une entreprise et la payer puisque l'entreprise n'a pas le droit de les faire payer. Par contre ils peuvent choisir n'importe quelle entreprise qui fera le fibrage gratuitement, l'idée c'est que ces investissements, comme le disait très bien Ariel, doivent être rentabilisés donc rien n'interdit quiconque acteurs d'investir, de déployer dans un immeuble ou autres, mais c'est différent dans le logement individuel, et ensuite de fournir des services, simplement il faut que cet investissement soit amorti. Cet opérateur qui déploie doit mettre à disposition l'ensemble des fibres qu'il déploie en un point qui s'appelle le point de mutualisation et cela doit permettre à tout opérateur qui a envie de fournir un service, d'accéder à ces fibres pour fournir ce service. Qu'il s'agisse des immeubles existants ou des immeubles neufs, aujourd'hui le législateur a décidé que ces services étaient des services de communication électroniques à très haut débit en fibre optique qui doivent ensuite être raccordés à un réseau ouvert au public. Il s'agit de services type internet, télévision ou téléphone, on pourrait éventuellement en rajouter, à la condition que ces services ne concernent pas un groupe fermé d'utilisateurs. Donc on est bien sur l'ouverture vers réseau public, ce qui est totalement en lien avec ce que l'on a vu aujourd'hui et ce qui est totalement vrai pour les services de types énergétiques ou autres et ce qui a été évoqué par rapport à EDF, GDF pourrait très bien y entrer puisque de toute façon il faudra bien remonter l'information pour réguler le chauffage il faudra bien pouvoir l'activer de n'importe où, il faudra bien passer par un réseau ouvert au public que l'on appelle communément l'internet. Cette réglementation est stable, à priori elle ne changera pas et aucun acteur n'a d'interdiction de déployer si tant est qu'il respecte la loi comme dans n'importe quel secteur économique, je referme la parenthèse. Je vais vous faire un petit résumé d'où en sont

les déploiements. D'abord un petit état des déploiements, ce que l'on voit sur le visuel c'est une croissance du parc éligible au FTTH, on est contrairement à ce qui a été dit par Ariel sur une croissance qui est très importante, grâce effectivement à la stabilisation et à la Mission THD et le fait que la réglementation soit assez jeune, cela fait 2 ou 3 ans que la réglementation est stable, on ne va pas la changer de manière fondamentale, du coup les acteurs prennent confiance et ces déploiements ont toute possibilité pour s'accélérer après Ariel a parlé d'un certain nombre de verrous, mais on voit quand même que l'on a une croissance de 43 % en 1 an qui n'est pas négligeable, en terme de déploiement contrairement à ce qui a été dit on est donc sur une pente très appréciable, par rapport aux réseaux on voit sur le visuel que les réseaux câblés se modernisent très fortement, on voit que l'on a + 11 % d'éligibles au câble de 100 mégabit et que

Une croissance maintenue du parc éligible au FttH au T2 2013

- ▶ 2 507 000 logements éligibles au FttH :
 - + 187 000 soit + 8 % en un trimestre et + 757 000 soit + 43 % en un an
- ▶ 8 492 000 logements éligibles au câble THD, + 78 000 soit + 0,8 % en un an, dont :
 - 3 515 000 logements éligibles au câble à 30 Mbits/s, - 421 000 soit - 11 % en un an
 - 4 977 000 logements éligibles au câble à 100 Mbits/s, + 489 000 soit + 11 % en un an
- ▶ Environ 8 850 000 (entre 8 760 000 et 8 940 000) logements éligibles au très haut débit à 30 Mbits/s.
 - Stable sur le trimestre et en augmentation de 1,4 % sur un an
- ▶ Environ 6 020 000 (entre 5 700 000 et 6 300 000) logements éligibles au très haut débit à 100 Mbits/s.
 - + 40 000 soit + 3,3 % en un trimestre et + 15 % en un an



Les éligibles au câble de 30 mégabit diminuent donc quand on dit 100 mégabits c'est au moins 100 mégabits, on sait qu'à Paris cela peut être

supérieur, on est vraiment sur une pente ascendante. Ce sont les chiffres du 2^{ème} trimestre 2013 qui se confirment au 3^{ème} trimestre.

Jérôme ESCUDIE

Je vous interrompe un seconde pour une question sémantique, logement éligible cela veut dire que la fibre ou le 4 débit monte dans les étages ? Pas juste dans la rue ?

moins 100 mégabit, on est ici en débit descendant. Effectivement c'est important de parler de réseaux câblés, les grandes ambitions du gouvernement il s'agit d'apporter le très haut débit, on est sur un principe de neutralité technologique bien que l'on soit conscient que la fibre soit la technologie la plus aboutie, il faut faire une espèce de bouquet technologique pour apporter à tous le très haut débit.

Antoine MALLAT

Exactement, vous avez tout à fait raison, il n'y a plus qu'à s'abonner, n'importe quel fournisseur de services de communications électroniques à très haut débit en fibre optique qui peut être n'importe quel opérateur qui va proposer des services peut proposer une offre et il n'y a plus qu'à s'abonner entre guillemets. On peut passer au visuel suivant, s'il y a des questions sur les chiffres je peux y revenir...

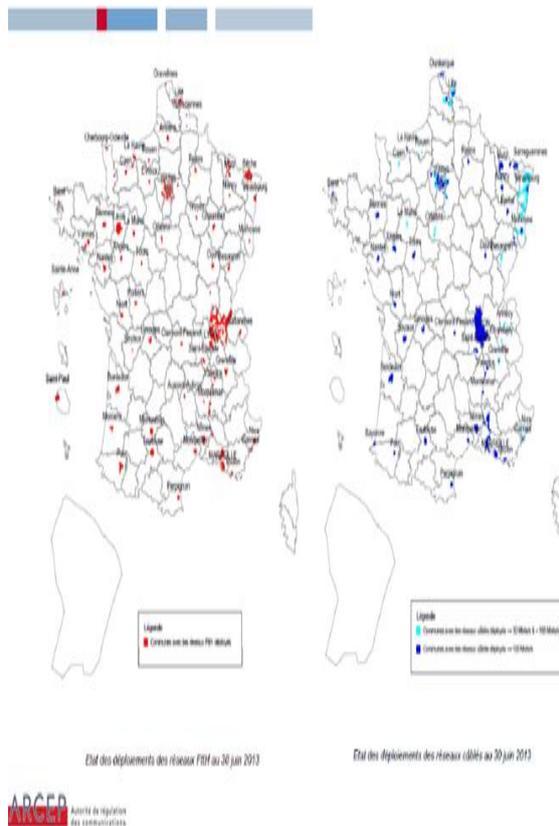
Jérôme ESCUDIE

Il faut que l'on parle un peu de réseau câblé parce que le câble est un vecteur de très haut débit aussi.

Antoine MALLAT.

Tout à fait. Je vous propose d'y revenir au dernier visuel notamment sur l'architecture fibre optique câble après je peux répondre à vos questions. Là c'était simplement une photo de l'empreinte des réseaux aujourd'hui, à gauche les réseaux FTTH donc les réseaux en fibre jusqu'à l'abonné jusqu'au 30 juin 2013 qui sont les réseaux dont on parle ici, et sur la droite les réseaux câblés, on ne voit pas très bien mais le bleu clair ce sont les réseaux à moins de 100 mégabit et le bleu foncé se sont les réseaux à au

Une croissance maintenue du parc éligible au FttH au T2 2013



Jérôme ESCUDIE Sur ces cartes on voit les RIVP présentés tout à l'heure.

Antoine MALLAT,

Oui, sur la gauche il va s'agir de tous les réseaux soit d'initiative privée soit d'initiatives publiques qui sont déjà déployés, que ce soit RIVP ou non on ne montre pas ce qui n'est pas encore déployé, ce sont les éligibles, il y en a moins sur la carte de Gaël SEREANDOUR. Dans le cas précis on est sur la mutualisation, on est sur une obligation réglementaire et l'une d'entre elles et peut-être la plus importante c'est de mutualiser pour que tous les acteurs puissent après proposer des services de communication électronique, par exemple si un immeuble est déployé par un opérateur télécom n'importe quel autre acteur, qui pourrait être un acteur nouveau qui se lance, pourrait proposer des services au point de mutualisation, a accès à ces fibres.

, Là on est plutôt sur une pente ascendante, on voit que la mutualisation est grandissante, ce que l'on voit sur la carte c'est le nombre d'opérateur qui sont au point de mutualisation, qui sont en mesure d'apporter des services si tant est qu'un utilisateur final les demandent au point de mutualisation, à savoir que là il y a 45 % de logements éligibles où l'on voit qu'il n'y a qu'un opérateur, cela ne veut pas dire qu'il y en a qu'un qui a cofinancer, on est bien sur plusieurs opérateurs qui cofinancent mais qui n'ont pas encore forcément amené leurs réseaux jusqu'à ce fameux point de mutualisation où ils vont pouvoir proposer des services. A terme cela devrait faire quasiment 100 % ce bleu foncé. Simplement pour rappeler l'impact de la mutualisation...quand on parle de mutualisation on peut parler de mutualisation passive, c'est ce que l'on voyait sur le transparent précédent, ce que l'on appelle passif c'est que les opérateurs vont utiliser leurs propres réseaux pour aller jusqu'au point de mutualisation, par exemple à Paris au pied de l'immeuble sans forcément aller au pied de l'immeuble, ils vont utiliser des fibres de leur

cœur de réseau jusqu'au pied de l'immeuble, pour simplifier et pour ne pas être trop technique, le réseau de quelqu'un d'autre, donc on va parler d'offre activée. Ce que l'on voit c'est un impact de la mutualisation grandissant que ce soit sur le volet passif donc des opérateurs qui vont jusque dans la rue au pied de l'immeuble pour les zones très denses et aussi des opérateurs qui le font via le réseau des autres.

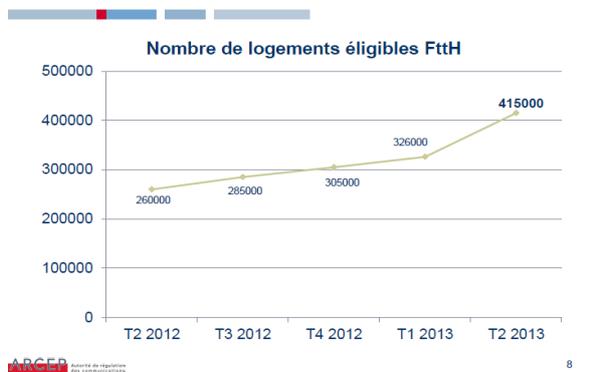
On a des déploiements qui sont en très forte accélération,

L'impact de la mutualisation sur les abonnements est grandissant



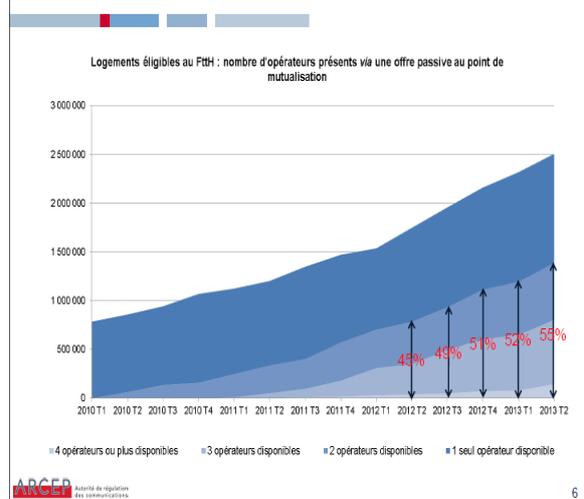
Les abonnements FttH via une offre de mutualisation passive et via une offre activée représentent près de 28 % du nombre total d'abonnés FttH (respectivement 16 % et 12 %), contre 26 % au trimestre précédent (respectivement 15 % et 11 %).

Focus sur les déploiements de réseaux FttH en dehors des zones très denses



	30 juin 2012	30 septembre 2012	31 décembre 2012	31 mars 2013	30 juin 2013	Évolution annuelle ¹
Abonnés FttH via une offre de mutualisation passive	30 000	35 000	46 000	56 000	66 000	+132%
Abonnés FttH via une offre activée (bitstream)	18 000	25 000	30 000	41 000	50 000	+173%

La mutualisation des réseaux FttH poursuit sa progression



Jérôme ESCUDIE

Donc la mutualisation est en marche.

Antoine MALLAT

Tout à fait. On m'a demandé un focus et vous l'avez rappelé avant mon intervention, sur les zones moins denses, c'est-à-dire dans les zones en dehors des grandes villes. Cela dit, il faut quand même rappeler que ce sont des choses qui ont démarré dans un 2^{ème} temps.

On n'en a pas beaucoup aujourd'hui c'est vrai mais c'est en pleine expansion, pourquoi ? Et bien c'est toujours une question d'investissement, on a commencé à déployer là où c'était le plus rentable, le plus facile, et là ce sont des zones qui demandent plus d'investissement, de l'aide côté public, ce sont des zones où il faut penser les réseaux notamment en terme de cohérence géographique, il y a plus ou moins de contraintes qui font que cela a démarré plus tard mais on est dans un contexte réglementaire stabilisé, on a une volonté gouvernementale donc cela s'accélère. Juste un aparté sur les travaux en cours, sur ce qu'on appelle la technologie FTDP, c'est quelque chose qui est en cours d'étude notamment sous l'égide de l'ARCEP. Juste pour résumer le principe : c'est l'utilisation de la fibre optique jusqu'à l'intérieur des immeubles et ensuite la difficulté qui correspond entre guillemets au dernier mètre pour aller du palier jusqu'à l'appartement pourrait être évité notamment en utilisant un autre support qui serait un support cuivre. Quand on parle de support cuivre on peut imaginer soit un câble on peut penser au coaxial qui peut être un câble posé par l'opérateur de proximité, soit le câble de la télévision s'il s'agit du même câble soit un câble téléphonique de cuivre, donc l'une des paires. En ce moment ce que je peux vous dire là-dessus, déjà du côté de l'opérateur, ce qui ne figure pas sur le visuel plusieurs grands opérateurs ont démarré des expérimentations, ils réfléchissent, il existe plusieurs expérimentations sur le terrain, ce n'est pas à moi de vous en parler, ce serait à eux de vous en parler, nous on encadre un groupe de travail à l'ARCEP sur ce sujet. Ce groupe a été mis en place en 2013 Une réunion est prévue pour se tenir en 2014. Un document de synthèse de ces travaux sur le FTDP sera mis en consultation publique courant 2014 sur le site de l'ARCEP. L'objectif est de voir s'il y a des besoins notamment en terme réglementaire, des besoins de travaux réglementaires à entamer sur ce sujet voire les prochaines étapes notamment de notre côté.

Jérôme ESCUDIE,

Oui, parce qu'aujourd'hui les conventions pour installer les réseaux dans les immeubles parlent de fibre jusqu'au logement, cela ne rentre pas dans ce cadre.

Antoine MALLAT,

Exactement oui,

Ramez FAKIH,

Cela a un avantage effectivement, de rationaliser les coûts, l'inconvénient c'est quid si on se met dans la logique des services dans le logement les services domotiques par exemple, on a un problème

Antoine MALLAT,

Je suis d'accord avec vous, que ce soit FAI ou non FAI nous ne faisons pas de différence, il s'agit de services de communications électroniques à très haut débit sur la fibre, l'idée d'utiliser cette technologie c'est de pallier au verrou qui est que l'habitant qui refuse que l'on fasse ces travaux, quel que soit le service cela ne change rien, l'idée c'est que le propriétaire n'a pas envie qu'on perce son mur et qu'on installe encore une autre technologie donc l'idée est de passer par un câble qui existe

C'est le cas des logements existants.

Antoine MALLAT,

Tout à fait il s'agit plutôt de logements existants puisque dans le neuf on a l'obligation d'installer des fibres jusqu'à l'abonné, il faut aller jusqu'à l'intérieur de l'appartement, ce sont des questions que parfois les promoteurs, ou les constructeurs se posent. La réglementation du code de la construction et de l'habitation, le R111-14, impose d'aller mettre de la fibre jusque dans l'appartement. Ce n'est pas seulement sur le palier. Donc tout à fait comme vous le dites c'est pour pallier à l'un des verrous qu'évoquait Ariel tout à l'heure, l'un des verrous c'est mon syndic a accepté qu'il y ait la fibre dans l'immeuble, elle y ait mais moi je n'ai pas envie qu'on fasse des percements dans les murs .Le cas se complique lorsque le client es locataire. par exemple « je suis locataire et je n'ai pas envie que l'on me perce le mur avec ses magnifiques plaintes Louis XVI etc. ou autres exemples », je n'ai pas envie qu'on me pique 2000 € de caution » ou bien « en tant que propriétaire je n'ai pas envie d'affecter mon appartement donc je peux utiliser l'autre support, un support cuivre pour le « dernier mètre » jusqu'à la prise sur laquelle je vais brancher mon équipement et avoir mes services quels qu'ils soient. »

déjà pour pallier à cela, quel que soit le service ou l'acteur, qu'il soit FAI ou autre chose, qui souhaiterait proposer un service sur fibre, est mis à la même enseigne.

Jérôme ESCUDIE,

Donc une solution de replis provisoire pour pouvoir amener les services dans le logement.

Antoine MALLAT,

Exactement.

Jérôme ESCUDIE,

Finalement les fournisseurs d'accès vont pouvoir utiliser ce dernier mètre pour d'autres services et à l'inverse les gestionnaires immobiliers ne peuvent pas utiliser la partie terminale fibre pour proposer leurs propres services.

Il faut voir ce qui se passe au cas par cas. Moi par exemple dans mon immeuble à Paris, j'ai deux paires de cuivre, j'ai un câble qui a été installé par un câblo- opérateur à l'époque, j'ai en plus un câble de télévision et j'ai en plus un interphone. Mon interphone j'ai envie de le garder, il faut que je puisse ouvrir aux gens qui viennent chez moi et ensuite les quatre autres je m'en fiche mais même si j'avais envie d'en garder deux, ce qui serait possible, il en resterait au moins deux. Encore une fois c'est l'habitant qui décide de ce qu'il a envie de faire et ce qu'il a envie d'avoir comme service et c'est son arbitrage, si on prend l'hypothèse où il n'y a pas assez de câbles à priori il faudra le convaincre pour faire les travaux et amener ce dont il a besoin,.

On y reviendra dans la dernière table ronde. On va passer maintenant aux questions dans la salle.

Question salle : Patrick Townsend,

Bonjour, je suis formateur fibre optique à l'AFPA, ma question s'adresse plutôt à M.MALLAT de l'ARCEP, ma question est la suivante : on a bien entendu à travers le discours que le déploiement de la fibre et l'accélération du déploiement va passer nécessairement par la formation et une des choses que j'observe c'est qu'il y a plusieurs associations, plusieurs groupes qui se sont montés pour accélérer ce déploiement, vous avez IDFO Habitat, vous avez le Club optique mais il y a également le CREDO, il y a également un groupe qui vient de se monter qui s'appelle Objectif fibre, je pense aux deux plus importants qui sont le CREDO et le groupe Objectif fibre qui déploient une littérature je dirais qui s'adresse aux techniciens pour le déploiement et l'une des difficulté que je rencontre c'est au niveau de l'harmonisation, au niveau du vocabulaire et pour définir une même chose le point de mutualisation, pour certains ce sera un PM, pour d'autres ce sera un PR, pour d'autres ce sera un PMZ, pour d'autres ce sera un PMI, pour d'autres ce sera un PMR et c'est l'une des principales difficultés, c'est bien le rôle de l'ARCEP d'harmoniser tout cela. Merci.

Antoine MALLAT,

C'est une bonne question. Par rapport aux différents groupes de travail de l'ARCEP il y a deux types de vocabulaire mais qui ne peuvent se rejoindre. Il y a le vocabulaire du législateur et réglementaire que l'on peut mettre ensemble c'est celui dans la loi qui parle du point de mutualisation et d'autres points du déploiement, après il y a le vocabulaire des techniciens et de ceux sur le terrain et peut-être qu'il y a des points de flexibilité de réseau ou certains types de coffrets et autres qui n'ont pas forcément été tous ceux que vous évoquez : PM c'est le point de mutualisation, PMI c'est le point de mutualisation en pied d'immeuble en zone très dense, PMR c'est le point de mutualisation réglementaire appelons ces points PMT les points de mutualisation techniques c'est quand dans un immeuble on a hébergé plusieurs point de mutualisation, ce sont des subtilités. Pour vous répondre on a un comité d'experts qui est sous l'égide de l'ARCEP mais qui est souverain, qui travaille à harmoniser le vocabulaire, à essayer d'harmoniser les règles d'ingénierie. Dans ce Comité côté professionnels équipementiers, il y a des représentants du bâtiment et des opérateurs qui y travaillent sur cette question de terminologie, ensuite il y a des groupements de professionnels avec lesquels on travaille, moi personnellement je viens pour la deuxième fois aux réunions IDFO, j'ai travaillé aussi sur le guide objectif fibre sur le raccordement des maisons et on avait travaillé sur les immeubles neufs. Dans toutes ces réunions de travail on essaie d'avoir une certaine harmonie dans le vocabulaire. N'hésitez pas à nous solliciter si besoin mais vraiment tous les termes que vous avez cités désignent des contenus distincts. Notamment PR n'a rien à voir avec PM, c'est quelque chose

qui va être entre la prise chez l'abonné et le PM, c'est un point de flexibilité réseau qui apparaît après. Je sais bien que c'est compliqué mais chaque secteur a ses subtilités, je peux vous laisser ma carte si besoin. Encore un point : sur notre site web notre comité d'experts a publié un lexique, c'est un fichier Excel, notamment avec les termes que vous avez évoqués. Je maîtrise très bien le sujet puisque c'est moi qui ai notamment participé à ce lexique. Le législateur n'a fixé que des points et une méthodologie de déployer obligatoire, toute personne qui déploie doit s'y conformer, après sur le terrain il y a des points de flexibilité, il y a des architectures réseau qui nécessitent de définir des termes particuliers, notamment pour ces guides que j'ai cités pour le PM, on se situe dans l'habitat individuel en zone moins dense en dehors des grandes villes, on a le PM qui va concerner une poche géographique d'au moins, 1000 lignes le guide auquel vous faites référence c'était si on voulait pré-câbler un lotissement neuf, et ce qu'on va appeler le PR c'est le point de flexibilité qu'on va mettre à disposition à l'opérateur de PM qui lui est sur une zone plus large pour venir raccorder l'immeuble, donc à un point qui est en dessous dans le réseau. Je sais bien que c'est compliqué, que l'on aurait pu faire un seul lexique, on peut peut-être discuter en aparté tout à l'heure, je sais bien que ce n'est pas toujours totalement clair. Je n'évite pas le sujet.

Question salle : Christophe CHAVRIER

Bonjour, je représente la société BVS, on est constructeur d'infrastructures de réseaux et parallèlement opérateur au sens de l'ARCEP et du CSA, on pratique et on fait beaucoup d'ingénierie et de réseau FTTLA qui consiste à moderniser les réseaux câblés J'aurais voulu savoir un peu plus clairement la différence entre le type de réseau que vous avez appelé FTDP et le FTTLA parce que la terminaison est toujours coaxial, il y a peut-être une nuance intéressante. Merci.

Antoine MALLAT,

Il y a une subtilité déjà sur le fait que ce qu'on appelle un réseau FTTLA il s'agit vraiment d'un réseau câblé que l'on a modernisé, donc cela veut dire que le dernier amplificateur va se situer dans la rue ou dans le quartier et on a un dernier bout de réseau câblé qui peut concerner une poche, je ne suis pas expert dans le sujet mais je pense d'au moins une centaine de logements voire plus, là on va être plus sur le FTTLA et on termine vraiment en coaxial et on est vraiment sur du réseau câblé à la base qui était en HFC autrement dit réseau Hybrid Fibre/Coax, avant alors que le FTDP ce n'est pas du tout cela, ici on est vraiment sur un réseau fibre optique FTTH quasiment où le déploiement a presque été jusqu'au bout et c'est un peu le dernier centimètre pour exagérer ou le dernier mètre qui va être en cuivre. Mais dans ce cas de figure il ne s'agit pas forcément de réseau câblé, on pourrait décider d'utiliser la paire téléphonique de cuivre, on est plutôt sur une technologie un peu hybride et un peu naissante notamment pour son utilisation sur le terrain, elle existe déjà depuis un certain temps et c'est vraiment pour pallier au raccordement final, si vous avez la fibre à Paris vous avez l'opérateur ou la personne qui est venue déployer la fibre, il y a la fibre sur le pallier et il vous reste à vous abonner pour ce dernier mètre et cela correspond vraiment à ce type de réseau, ce sont vraiment deux sujets distincts.

Question salle – Pascal IVEN,

Bonjour, je représente la société FRANCOFA EURODIS, on est spécialisé dans la distribution de matériels exclusivement courant faible dans les logements entre autres et aujourd'hui on est extrêmement confronté au déploiement fibre dans les logements neufs et si déployer un réseau cuivre dans un logement neuf c'est respecter les normes exclusives France Télécom ce qui est regrettable c'est que sous couvert d'économie, des acteurs qui sont très mal formés et très peu informés sur le déploiement fibre, on se retrouve avec des déploiements qui sont tout sauf un déploiement digne de ce nom, c'est pourquoi nous à FRANCOFA on pousse fortement sur des déploiements qui sont des copies conformes de déploiement opérateur mais je viens de dire on se trouve confronté à des acteurs qui souvent déploie tout et n'importe quoi en logement neuf, ma question, aujourd'hui à part un guide qui a été réalisé, est-ce que demain ces acteurs devront respecter des normes, des impositions opérateurs, comment cela peut se passer dans le futur ?

Antoine MALLAT,

Cela ne dépend pas vraiment de moi ou d'Ariel, cela dépend plutôt du ministère du logement qui est en charge du code de réglementation de la construction et de l'habitation, à charge du ministère du logement de prévoir des sanctions, de préciser la réglementation via les services centralisés de l'Etat de communiquer. C'est difficile nous, à notre échelle on ne peut pas faire plus, si jamais l'équipement a été fait de manière correcte, respectant notamment les bonnes pratiques qui ont été définies dans ce guide. Si un opérateur voudra proposer des services sur fibre selon son jargon technique et l'opération réussit, tant mieux et si ce n'est pas le cas malheureusement pour lui car il devra refaire tout. Je suis d'accord avec vous. Je précise que l'une des initiatives qui est soutenue par la Mission France THD et nous c'est ce genre de guide, promouvoir les bonnes pratiques, définir du vocabulaire, après si les gens ne jouent pas le jeu, s'ils ne respectent pas la loi côté code de la construction et de l'habitation c'est regrettable et encore une fois cela dépasse un peu notre domaine.

Ariel TURPIN,

Complètement, en plus je ne suis pas spécialisé dans les travaux des normalisations j'aurais trop peur de dire des contre vérités, je sais qu'il y en a qui se déroulent en ce moment au niveau européen pour normaliser ce genre de déploiement en outdoor et aussi en indoor, juste vous dire que les travaux qui sont faits actuellement sont faits pour deux utilités, d'abord pour annexer à des conventions que le syndic passerait avec un opérateur ou un bailleur, un guide a été fait et tous les acteurs sont d'accord dessus, les équipementiers, les opérateurs...et puis ce guide est aussi à destination des collectivités, qui elles, sont très vigilantes, il y a aussi la problématique du contrôle, cette problématique est valable pour tout le monde, pour les opérateurs aussi, pour qui la priorité est de faire passer le service et qui n'ont pas toujours la capacité de contrôler chacun de leurs déploiements, et côté collectivité il y a également cette problématique de contrôle mais soyez rassuré de ce que j'ai pu voir de ma modeste expérience les acteurs publics font attention dans les prescriptions à respecter les règles de l'art et très souvent joignent des prescriptions techniques, j'ai vu sortir des cahiers des charges du syndicat mixte Manche numérique ce n'est pas une norme mais cela y ressemble mais c'est vrai il y a un travail à faire, il ne faut pas oublier qu'on est sur un déploiement récent, il ne faut pas oublier aussi le téléphone, aujourd'hui on a tous en référence le réseau téléphonique, d'abord qui a été déployé par un seul acteur dans le cadre d'un monopôle, aujourd'hui c'est très industriel, c'est très propre, quand on voit justement dans le cadre de la modernisation du réseau téléphonique.

Question salle – Gilles GNLIN,

Merci. Bonjour je m'appelle Gilles GENIN, je représente le bureau d'études INGETEL et il y a quelques éclaircissements que j'aimerais avoir de votre part puisqu'il y a des choses que j'ai un peu de mal à comprendre. Il existe aujourd'hui des technologies convergentes sur le marché qui s'appellent réseau RFoG (Radio Frequencies over Glass), qui s'appellent IP, qui nous permettent d'acheminer sur une colonne optique des services résidentiels qu'ils soient de télévision ou d'interphonie. J'ai entendu tout à l'heure des acteurs qui sont dans le domaine de la promotion immobilière nous dire qu'ils étaient confrontés à une problématique de coût du m2 au logement et sur laquelle il était nécessaire d'arriver à trouver des solutions permettant d'abaisser ces coûts. Ces technologies dont je viens de vous parler nous permettraient d'utiliser une seule fibre optique pour pouvoir acheminer l'ensemble de ces services résidentiels au logement. Vous êtes en train de nous parler également de la technologie FTDP où vous envisagez d'utiliser le câble coaxial qui appartient à la collectivité résidentielle pour acheminer des services FAI au logement, j'aimerais comprendre quelle est la stratégie de l'ARCEP parce qu'il y a un certain nombre de choses qui m'échappent, de par le fait qu'il

Il y a aujourd'hui une réglementation qui impose aux promoteurs immobiliers dans leurs habitats neufs de mettre en place une colonne optique avec un nombre de fibre surnuméraire alors que l'on a besoin d'une seule fibre pour acheminer un service FAI dans un logement, j'imagine que les résidents qui prendront des abonnements auprès de plusieurs opérateurs pour le même logement doivent être relativement rares, et on aurait parfaitement la faculté d'utiliser une de ces fibres surnuméraires pour pouvoir distribuer les services résidentiels de télévision, d'interphonie, ce qui permettrait déjà de faire l'économie de deux colonnes qui sont mises en place actuellement dans les gaines techniques de ces résidences et donc qui nous permettrait déjà de faire une économie d'échelle en terme de coûts sur les infrastructures, or aujourd'hui nous nous heurtons à une réglementation qui nous interdit d'utiliser ces fibres là pour pouvoir déployer les services résidentiels, la plupart de ces services résidentiels se situent sur le territoire privé de la résidence et non pas sur le domaine public comme vous le savez très bien donc rien ne nous empêche techniquement de construire une colonne optique propre à la résidence qui serait exploitée tant par les FAI que par les services résidentiels que l'on pourrait faire aboutir sur un point de mutualisation en limite du domaine public de cette résidence et qui pourra être utilisé aussi bien par les services résidentiels que par les FAI qui viendraient s'y rattacher, je pense d'ailleurs qu'il y a un certain nombre de FAI qui seraient très heureux de trouver une colonne optique déjà présente dans la résidence à laquelle ils n'auraient plus qu'à se rattacher. Jérôme vous a posé une question sur ce point tout à l'heure, je n'ai pas très bien compris votre réponse, est-ce que vous pouvez nous donner quelques précisions sur ce point ? Merci.

Antoine MALLAT,

Pour répondre par rapport aux immeubles neufs, je pense que c'est cela qui est important dans votre question ? Si je ne réponds pas à tout, n'hésitez pas à préciser....

Jérôme ESCUDIE,

On va se limiter aux immeubles neufs.

Antoine MALLAT,

Oui parce que je ne suis pas un expert du RFOG. Encore une fois pour les immeubles neufs ce n'est pas l'ARCEP, ni la Mission qui sont aux commandes, cela va être le ministère du logement qui sont en charge de l'établissement de la réglementation définie par le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article dont vous faites référence le R111-14. L'ARCEP ne peut pas modifier cette réglementation, on n'en est pas les maîtres, je peux vous préciser sa lecture, elle impose aux promoteurs d'équiper leurs immeubles en fibre avec notamment des fibres surnuméraires et elle impose que ces fibres ensuite soient utilisées pour des services de communications électroniques à très haut débit en fibre optique et on entend par cela des services de type télécom, internet, télévision, téléphone, **et le mot important c'est via un réseau ouvert au public**, on installe ces fibres pour qu'elles soient dédiées à des réseaux ouverts au public, dans la loi cela s'oppose à des réseaux dédiés à des groupes fermés d'utilisateurs, ce qu'on appelle des réseaux indépendants qui pourraient être des choses de type intranet, interphone etc. qui ne sont pas des réseaux connectés à l'extérieur. Le législateur a décidé et le ministère du logement a décidé que dans les dispositions réglementaires que ces fibres devront être installées pour des services dédiés à des réseaux ouverts au public, donc on pense à des réseaux internet notamment. C'est tout ce que je peux vous dire, nous à l'ARCEP on n'a pas un préjugé pour interdire tel ou tel type de service, il faut juste qu'on ait une réglementation qui soit stable et qui permette aux acteurs d'investir de manière sereine notamment dans le cas public cela permet d'avoir des investissements sûrs et dans le cas privé aussi. L'idée n'est pas d'interdire ou de faire quoi que ce soit dans les fibres, c'est juste de respecter la loi, on a dit que dans les immeubles collectifs cela ne devait pas avoir de coûts pour les habitants, ils n'ont pas à payer une boîte que ce soit de type opérateur, ou tout type de boîte installée, l'opérateur doit le faire sur ses fonds, il faut qu'il y ait un modèle d'affaires derrière pour rentabiliser cet investissement. Un interphone sur fibre optique, nous on n'a pas de préjugés à l'ARCEP s'il y a un modèle d'affaires derrière et que c'est rentable, cela peut s'étudier. J'ai essayé de répondre sur le volet des immeubles neufs, qui ne dépend pas de nous.

Jérôme ESCUDIE,

Finalement la Mission est interministérielle, il y a une ministre qui n'est pas étrangère au ministère du logement qui participe.

Ariel TURPIN,

C'est pour cela que j'ai bien noté la question posée pour avoir un retour là-dessus. Je ne voudrais pas prendre trop de temps et empêcher qu'il y ait d'autres questions posées dans la salle, j'ai juste une question personnelle mais cela va peut-être être l'objet de la table suivante. J'ai eu la chance de voir des déploiements non seulement en France mais aussi à l'étranger notamment en 2006 en Suède où 60 % de la population est fibrée et ils tirent 8 fibres par logement dans certains cas, et c'est la puissance public qui tire, ces services que vous me décrivez... j'ai vu les services télécoms, j'ai vu la téléphonie, j'ai vu 70 sortes de services différents. Celui que vous me décrivez je ne l'ai pas vu, alors je n'ai pas posé la question à l'époque. Tous les logements depuis 2006 là-bas sont dotés d'un, pré-câblage Ethernet, et tout passe par ce pré-câblage Ethernet, la télévision ce n'est pas du coax, là aussi j'ai des photos en stock, c'est un câble coax d'un côté, un câble Ethernet de l'autre côté. L'interphone c'est également du câble Ethernet, la fibre optique il y en a 8 qui arrivent dans le logement, il n'y en a aucune qui a un usage interne, toutes partent vers la régie d'électricité qui gère ces fibres, vers l'opérateur, vers le câblopérateur je n'en ai pas vu d'utilisées pour une simple raison j'imagine, mais je n'ai pas posé la question et donc je n'ai pas la réponse, c'est la télé-alimentation votre interphone il a besoin d'être télé-alimenté votre caméra de vidéosurveillance a besoin d'être télé-alimentée. Avec la fibre vous avez forcément besoin d'une source d'alimentation électrique à côté, j'imagine, mais peut-être que l'on va me dire qu'il y a d'autres technologies qui feront l'affaire avec la fibre ...je ne suis pas spécialiste, j'ai vu en tout cas pour des déploiements très anciens, je ne sais pas qu'elle était la réglementation en 2006 au niveau de la Suède et je ne parle que de cet exemple là, je pourrais vous parler d'autres pays. En tout cas je n'ai pas vu de fibres utilisées pour des usages interne à l'immeuble mais c'est juste une remarque opérationnelle qui n'a rien à voir avec le contexte réglementaire, ou autres considérations.

Jérôme ESCUDIE,

Je vous remercie. Je pense que le point qui était soulevé c'est que les promoteurs ont une obligation, ils ont des problèmes de vente, de prix, ils ont cette obligation y compris dans des zones où il n'y a pas de fournisseurs d'accès et de réseaux ouverts au public et il n'y en aura pas tant que Monsieur SERANDOUR ne donnera pas un peu d'argent pour qu'il y ait des RIVP dans ces zones là, ils sont confrontés à de vraies problématiques et ils doivent en plus construire « n » réseaux dans l'immeuble. L'idée d'en construire un seul utilisable à terme par des FAI et en attendant par des besoins propres à l'immeuble a du sens, du sens économique, elle permet aussi à des entreprises locales qui poussent ces équipements de vivre et de vendre leurs produits. On va en reparler peut-être après parce qu'à la table ronde suivante on va avoir des utilisateurs d'immeubles qui peut-être ont des problèmes avec ces multiples réseaux.

Question salle – Bruno MOUROT

Bonjour, je me présente, je suis Bruno MOUROT, je fais partie des deux représentants de la FNAIM présents aujourd'hui, on est à terme, suite au regroupement de deux chambres régionales, de représenter environ 60 % des copropriétés parisiennes, essentiellement des immeubles anciens. J'ai deux remarques, la 1^{ère} vous nous parlez que l'on va mettre en place, peut-être, c'est un sujet de réflexion au niveau de l'ARCEP, une fibre dans l'immeuble, dans la cage d'escalier, et ensuite on parle de quelques centimètres, voire d'un mètre, en fil de cuivre pour le raccordement de l'appartement, je crois qu'il faut, ou alors j'ai une mauvaise expérience de terrain, moi les boîtes qui servent au raccordement des fibres il n'y en a que deux dans les immeubles, c'est en général au 1^{er} et au 5^{ème}

étage déjà celui qui est au niveau de la boîte c'est 5 à 6 mètres de câbles cuivre, ce n'est pas 1 centimètre ni 1 mètre, celui qui va être au 3^{ème} c'est 20 mètres de câbles électriques, ça c'était juste pour la partie pratique, la 2^{ème} si cela aboutit, je pense que vous allez tuer la fibre, il n'y a pas d'autres mots, parce que du coup on va avoir un véritable c'est « Monsieur je viens de refaire ma cage d'escalier il n'est pas question que l'on fasse un des percements ... », vous proposez cette solution alternative, qui risque fermer le déploiement de la fibre définitivement. Pour avoir participé avec deux opérateurs sur Paris à l'étude dès le départ on nous a vendu et on l'a vendu à la plupart de nos clients que si on mettait un bout de cuivre on n'allait pas obtenir les mêmes débits que si on est en fibre d'un bout à l'autre, il me semble qu'il faudrait éviter pas qu'on de créer une fibre, entre guillemets, à deux vitesses, la fibre low cost je pense que c'est dangereux.

Antoine MALLAT,

Elle existe déjà la fibre low cost, c'est ce que proposent les câblopérateurs à Paris.

Bruno MOUROT,

Oui, raison de plus. D'ailleurs quand vous voyez leurs publicités, il y en a qui vous disent à partir de 100 méga, il y en a qui vous disent jusqu'à 100 méga donc on voit bien la nuance dans le système, ce n'était pas du tout une prise à partie contre vous, c'était juste pour vous dire faites attention au système car vous pourriez bien tuer l'essence même du déploiement de la fibre dans les immeubles anciens.

Antoine MALLAT,

Nous on est plutôt de votre avis c'est pour cela qu'on est très prudent sur ce groupe de travail, très prudent sur la synthèse, très prudent sur les travaux réglementaires qu'il faudra ou non entamés soit pour encadrer ces types de pratiques soit pour essayer d'en limiter l'impact négatif, après je ne sais pas ce que cela pourrait donner. Juste pour répondre sur le métrage j'exagérais volontairement tout à l'heure, l'idée c'est de réutiliser un câblage qui existe comme l'immeuble est de toute façon équipé en cuivre jusqu'à l'intérieur du logement, l'idée c'est de le réutiliser, effectivement on sur des longueurs de moins 10 mètres. Par rapport à la fibre à deux vitesses et autres considérations, l'idée c'est quand même de lever des verrous pour que l'on puisse au moins avancer, parce qu'effectivement aller faire du FTTH tout de suite partout ce serait l'idéal mais on voit que ce n'est pas si simple, cela coûte de l'argent, il faut pouvoir sécuriser l'investissement, c'est compliqué et on part aussi simple dans l'existant, on a aussi une palette d'outils technologiques et l'idée c'est de réfléchir, il y a aussi la question de l'entrée du VDSL2, cela va tuer la fibre et bien pas forcément, c'est une technologie qui n'a aucune prétention de concurrencer la fibre, il y a aussi d'autres outils. En tous cas le principe c'est de pouvoir aller vers le FTTH et ce n'est pas contre la fibre que d'amener le très haut débit de manière neutre à tous, et cette technologie FTDP ne bloque pas la possibilité d'avoir du FTTH. Si l'habitant accepte un percement dans son mur pourquoi pas et s'il refuse de le faire, pourquoi lui interdire de recourir à cette possibilité

Bruno MOUREAU

L'idée ce n'est pas d'interdire, le problème c'est qu'à Paris on l'a déjà.

Antoine MALLAT,

On l'a déjà ?

Bruno MOUROT

On a déjà cette formule qui finit en cuivre.

Antoine MALLAT,

Le FTTLA n'est pas la même chose que le FTDP encore une fois.

Bruno MOUROT,

Oui mais j'ai cru comprendre, mais je ne suis que syndic excusez-moi, c'est que la vitesse de débit était défini par le maillon le plus faible.

Antoine MALLAT,

Oui mais si ce maillon le plus faible fait 800 mètres et s'il fait 1 ou 6 mètres cela ne va pas être la même chose.

Bruno MOUROT,

C'est dommage qu'on nous l'ait pas dit à l'époque, on est en train de prendre tout le monde à contre pied, enfin ce n'est pas très grave.

Autre chose, tout à l'heure vous parliez qu'il va y avoir un décret pour rendre obligatoire bref pour lever des verrous, je pense qu'effectivement c'est une très bonne chose...

Jérôme ESCUDIE,

Ce n'est pas un décret c'est une ordonnance.

Bruno MOUROT,

Une ordonnance excusez-moi, et puis vous dites après on va aller voir les professionnels, si je peux me permettre venez nous voir avant parce que les verrous nous on les connaît. En tant que représentant de la FNAIM, je peux vous dire que nous sommes complètement pour cette ordonnance, la preuve c'est que le 10 ou 12 décembre prochain on organise une académie francilienne de copropriétés, c'est-à-dire c'est de l'information donnée aux copropriétaires d'une manière gratuite dans le cadre des services de notre Fédération sur la fibre donc pour nous c'est un dossier qui est toujours actuel. Les verrous nous on les connaît et on peut vous aider à ce niveau là, car un des verrous qui va être le plus important à lever c'est qu'en copropriété malheureusement ce n'est pas le syndic qui décide c'est l'assemblée générale des copropriétaires, donc si le dossier arrive le lendemain de l'assemblée générale et bien la réponse sera dans un an. Donc c'est vrai que si vous pouvez faire sauter ce verrou cela va décupler les possibilités des déploiements. Et juste pour être un peu critique, dans mon propre cabinet et j'en ai discuté, avant de venir au colloque ,avec des confrères, pour nous le problème des autorisations on les gèrent dès le départ par la signature des conventions avec l'opérateur et la copropriété , mais ce que l'on rencontre parfois , c'est ce que disait le président tout à l'heure, c'est qu'on nous dit finalement la convention avec tel opérateur on l'annule parce qu'on n'est pas d'accord et alors on perd un an pour retrouver un autre opérateur et pour nous ce n'est pas facile à gérer et ce que je décris là n'est pas 3 ou 4 % des dossiers, c'est presque 50 % des dossiers où on a eu des dénonciations de conventions, en cours de route. Merci.

Ariel TURPIN,

Je vois très bien ce à quoi vous faites allusion, je vais juste répondre, j'ai été un peu court et je vais vous rassurer, bien évidemment l'ordonnance va être discutée en direct avec vous, ce qui va être fait après ce sont les conventions cadre, l'ordonnance c'est pour faire sauter le verrou qu'on a pu connaître...que vous avez bien évoqué. Mais peut-être que ce serait mieux de commencer à pré-câbler, pré-fibrer les copropriétés même s'il n'y a pas eu encore de demandes et c'est l'idée de ces conventions cadre, je vois l'USH présent dans la salle, c'est la même chose qu'avec les bailleurs sociaux, c'est faire des conventions particulières uniques, des conventions cadre que l'Etat a validé qui vont cadrer vos relations avec l'opérateur et qui vont vous permettre de gérer facilement les dossiers sortir de ces situations et de ne pas attendre un an, d'avoir des délais à respecter, constater rapidement si ce n'est pas fait vous résiliez et vous pouvez relancer la démarche.

Jérôme ESCUDIE,

Merci à tous, avant de prendre une dernière question, l'intervention de Monsieur était importante mais je voudrais quand même relativiser. Monsieur vous parlez surtout de Paris, il est vrai, je l'ai dit tout à l'heure, Paris est une zone très dense, on vit les stigmates du lancement de la fibre sans cadre réglementaire depuis 2006, 2007, depuis il y a eu des conventions types, il y a eu une réglementation, on ne constate pas du tout le même attentisme en tout cas la même lenteur des décisions, y compris dans les copropriétés, ou sur le marché locatif dans les zones non denses où il y a un seul opérateur qui se déploie avec ce cadre, je pense qu'il ne faut pas non plus dresser un tableau trop noir sur ce déploiement. On prend une dernière question et ensuite on passe à la table ronde suivante, la table ronde suivante où l'on va avoir des acteurs de l'immobilier qui vont donner leur point de vue.

Question salle – Michel FAURE

Je suis Michel FAURE, Directeur général du CONSUEL. Vous avez évoqué tout à l'heure les contrôles, je voulais surtout faire le parallèle avec le courant fort, le courant fort cela fait 50 ans que le Consuel existe avec une méthode originale et surtout très peu onéreuse et qui permet d'obtenir une certaine qualité d'installation électrique. On s'occupe aussi de COSAEL qui est une organisation qui a démarré dans le contrôle sur les installations des télévisions, et qui a maintes fois proposé ses services pour ces contrôles de la fibre, maintenant que l'on passe à une industrialisation de la pose de ces fibres je pense qu'il serait intéressant de voir quel parallèle on peut faire avec ces types de contrôles, donc je suis à votre disposition.

Jérôme ESCUDIE,

Bien, merci, ce n'est pas vraiment une question, j'en prends une dernière d'un opérateur. Je rappelle aussi une petite parenthèse et me tourne vers monsieur MALLAT vous avez rappelé à plusieurs reprises que l'installation du réseau devait être gratuite, je rappelle que dans les immeubles neufs c'est le promoteur qui paie le fibrage c'est pour cela que la question était orientée vers les immeubles neufs. Tout compte fait le réseau n'est pas gratuit, le promoteur le paye et les acquéreurs le paient et c'est normal qu'ils aient envie de l'utiliser pour leurs besoins propres.

Antoine MALLAT,

Je n'ai pas été très clair, il doit être gratuit pour les immeubles existants c'est le L33-6. Pour les immeubles neufs le réseau doit être payé par le promoteur, c'est une autre réglementation.

Jérôme ESCUDIE,

Payé par le promoteur, il faut que vous soyez conscient que cela veut dire payé par l'acquéreur, et un immeuble neuf devient le lendemain de sa livraison un immeuble existant.

Antoine MALLAT,

Tout à fait, j'aurais dû préciser immeuble existant.

Question salle – Joseph CHOUERI Directeur patrimoine FTTH SFR

Je vais parler au nom de l'opérateur SFR juste quelques remarques sur la fibre, un chiffre peut-être important à savoir, aujourd'hui on dépasse les 30 000 abonnés/mois au niveau du FTTH en fibre de bout en bout actuellement, c'est un chiffre important qui démontre que « la mayonnaise » est en train de prendre là-dessus, c'est pour que tout le monde soit bien au clair, ce n'est plus juste une question d'investissement ou de câblage, il y a actuellement des abonnés tous les jours et tous les trimestres on est sur le rythme d'une centaine de milliers d'abonnés, pas que pour SFR bien sûr. 2^{ème} point, nous, sur la partie copropriété, nous travaillons avec les syndicats, la FNAIM, entre autres. moi j'ai une difficulté, je me tourne vers vous, c'est que je ne connais pas les syndicats des immeubles de manière claire, cette information je ne l'ai pas, et la deuxième information dont nous ne disposons pas c'est la date des assemblées générales, ce qui est compliqué pour nous, il faut le reconnaître, la

relation. Ça c'est une vraie difficulté qui me semble intéressant de lever, je ne sais pas comment, on en parle depuis un an ou deux, c'est vrai que ce n'est pas simple. Concernant les immeubles neufs et la mutualisation des installations, nous en tant qu'opérateur nous n'acceptons pas de prendre en gestion en maintenance un réseau qui n'est pas conforme aux règles établies, si les réseaux sont mal faits dans les immeubles. Nous dans les conventions que nous avons, dans les règles que nous nous sommes astreints de proposer aux promoteurs, aux gestionnaires en général, c'est la conformité aux règles techniques établies. Je pense qu'à l'arrivée il faut quand même un opérateur ou un gestionnaire de l'infrastructure pour que cela puisse fonctionner et cela rejoint la question de la mutualisation des colonnes c'est de dire plus il y aura d'acteurs dans les immeubles et dans les colonnes plus cela va être compliqué de gérer ces acteurs, dans un premier temps mettons en place le fonctionnement avec les opérateurs pour développer et à moyen terme, à long terme il y aura de nouvelles solutions qui permettront d'aller plus loin.

Jérôme ESCUDIE,

Merci M. CHOUERI. Je vous remercie messieurs les conférenciers pour vos brillantes interventions, je vous invite à regagner vos places et on va appeler Patrick ROBIN qui est le responsable du triple play social. Déjà il y a 3 services, on va peut-être nous dire qu'il y a 3 supports, au sein de Paris Habitat qui n'est pas un acteur négligeable en termes de logements notamment à Paris et Pierre-Herve LETURMY qui est le secrétaire général de la FNAIM de Paris IDF.

4EME TABLE RONDE

LE PACKAGE DES SERVICES FIBROTQUES : L'OFFRE GLOBALE D'INFRASTRUCTURES
ET DES SERVICES DOMICILIAIRES AU BENEFICE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

Patrick ROBIN – Direction du patrimoine à PARIS HABITAT

Bonjour. Paris Habitat vous connaissez peut-être, c'est 120 000 logements, 2 800 collaborateurs, 1 200 gardiens, nous avons une vision un peu déformée des choses puisque par définition on est quand même très parisien et on est aussi très loin dans la France entière. Sans « fanfaronner » on est le premier bailleur social d'Europe, 120 000 logements si vous regardez un peu c'est l'équivalent du département des Deux-Sèvres, on a une problématique assez particulière du fait de notre taille importante. Ce qui est important c'est le dernier point sur l'évolution de nos domaines d'intervention et on dérive de plus en plus positivement d'une gestion purement technique des immeubles et d'attribution des logements vers une relation de proximité de plus en plus forte avec les résidents et c'est du concret. Les habitants ont besoin d'une relation avec nous de par leur proximité de par les problèmes de sécurité, de par l'évolution simplement en moyens de communications et on va y revenir après. PARIS HABITAT participe beaucoup aussi à la vie des quartiers en liaison étroite avec la Ville de Paris, la Préfecture de police et tout un tas d'instances. La façon d'introduire le sujet aujourd'hui qui une entrée réseau évidemment puisque c'est le sujet avec la fibre optique mais j'ai volontairement pris

comme entrée la vision du locataire avec les services que nous nous lui rendons quelque soit le support :

1^{er} service : on a un espace numérisé, sécurisé par lequel le locataire a accès à un certain nombre d'informations sur le logement social, sur son logement Paris Habitat, il a accès à ses factures qu'il peut payer en direct, il a les coordonnées de ses contacts directs : gardien, gérant, conseillère sociale etc. il y a aussi « une bourse » de logement puisqu'il peut être muté dans notre patrimoine ou le patrimoine social non géré par Paris Habitat,

c'est un extranet assez classique mais qui fonctionne bien avec de plus en plus d'adeptes.

Plus original nous avons mis en place depuis 1 an ½ un réseau social dédié sur le principe des réseaux sociaux mais il est accessible à tous les locataires de Paris Habitat et on entre dans une logique d'échange d'informations, de services, où les gens d'un même immeuble peuvent se faire garder les enfants entre eux en prenant rendez-vous, les jeunes pour porter les courses des personnes âgées, bref, tout un ensemble de services et cela joue aussi le rôle du réseau social classique d'échange d'informations avec un modérateur qui est au siège de Paris Habitat.



4 SERVICES « NUMERIQUES » PROPOSES AUX LOCATAIRES

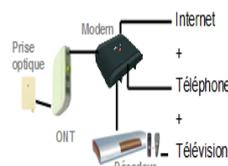
Un espace numérique sécurisé

Pour toutes les démarches et l'information en ligne



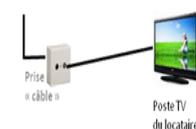
Un réseau social dédié

Réservé aux locataires de Paris Habitat et à leurs amicales



Un « Triple Play Social »

En service chez **75 % des locataires** et acheminé aujourd'hui par le réseau en fibre optique déployé par SFR dans **92 % des immeubles**



Un accès aux 28 chaînes de la TNT

En service chez **100 % des locataires** et acheminé par le réseau câblé Numéricable dans **86 % des Immeubles** et par **une antenne hertzienne dans 14 % des cas**

On parle de services qui s'adressent aux gens qui ont une connexion interne et qui souhaitent utiliser les deux services. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, suite à une enquête relativement récente que j'avais faite et que l'on va affiner le taux de personnes connectées à internet social de Paris Habitat est du même ordre de grandeur que le taux de raccordement du reste de la population parisienne, c'est-à-dire entre 60 et 70 %. L'offre, on va y revenir, qui est particulièrement importante chez nous a peut-être aussi joué là-dessus puisque 92 %



EN BREF

Premier bailleur social public d'Europe

Avec ses **120.932 logements**, Paris Habitat-OPH représente le premier bailleur social public d'Europe. **2860 collaborateurs** dont **1200 gardiens**

Acteur majeur du logement social à Paris et en petite couronne

L'Office, grâce au soutien de la ville de Paris, œuvre à la fois à développer l'offre de logements sociaux et à offrir une meilleure qualité de vie et de services à ses locataires.

Des domaines d'intervention au cœur des problématiques urbaines actuelles

Construire, réhabiliter, aménager mais aussi développer la relation de proximité avec les habitants et animer la vie des quartiers tels sont les nombreux domaines d'intervention de Paris Habitat.

Des logements ont le réseau câblé haut débit de NUMERICABLE et à peu près la même proportion ont le réseau fibre optique grâce au déploiement réalisé par SFR depuis 2008. Il y a donc une offre très importante et tous les opérateurs sont présents dans nos immeubles réseaux sociaux mais il est accessible à tous les locataires de Paris Habitat et on entre dans une logique d'échange d'informations, de services, où les gens d'un même immeuble peuvent se faire garder les enfants entre eux en prenant rendez-vous, les jeunes pour porter les courses des personnes âgées, bref, tout un ensemble de services et cela joue aussi le rôle du réseau social classique d'échange d'informations avec un modérateur qui est au siège de Paris Habitat. On parle de services qui s'adressent aux gens qui ont une connexion interne et qui souhaitent utiliser les deux services. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, suite à une enquête relativement récente que j'avais faite et que l'on va affiner le taux de personnes connectées à internet social de Paris Habitat est du même ordre de grandeur que le taux de raccordement du reste de la population parisienne, c'est-à-dire entre 60 et 70 %. L'offre, on va y revenir, qui est particulièrement importante chez nous a peut-être aussi joué là-dessus puisque 92 % des logements ont le réseau câblé haut débit de nos amis de NUMERICABLE et à peu près la même proportion ont le réseau fibre optique grâce au déploiement réalisé par SFR depuis 2008. Il y a donc une offre très importante et tous les opérateurs sont présents dans nos immeubles

Jérôme ESCUDIE,

Dans le logement ? La fibre va jusque dans le logement ?

Patrick ROBIN,

Plus précisément, justement on arrive au niveau du triple play social, 92 % des logements ont potentiellement accès à la fibre optique avec 3 box sont éligibles. Et parmi nos locataires, 75 % ont une prise terminale optique dans le logement et les 3 box que j'indique ici puisqu'on offre grâce à SFR, le triple play social qui est une première marche d'accès à internet en bas débit paradoxalement, une ligne de téléphonie en 30 et les 28 chaînes de la TNT. On donne accès à internet à des gens qui ne l'auraient pas forcément autrement que par ce triple play social et on a un niveau de pré-équipements en prise terminale optique qui est hyper important. Pour ne rien vous cacher on avait visé au début un taux de 100 % mais ce n'y pas tout à fait...parce qu'il y a un certain nombre de locataires qui ne veulent pas de la prise terminal optique, il y a deux principales raisons, 1^{ère} raison on a une population vieillissante, une population parfois défavorisée qui ne consomme que de la télévision, et ceux-là très franchement ne consomment que de la télévision même s'ils sont minoritaires, c'est peut-être de 10 à 15 %, eux bien sûr n'ont pas accepté la prise terminale optique et tous mes boîtiers qui ne servent pas à grand-chose pour eux et sont restés à la télévision par le coaxial et à l'autre bout du spectre comme je vous ai dit, 60 à 70 % qui avait un abonnement individuel, support ADSL ou câble, ceux-là non pas forcément compris notre démarche et notre contrat avec SFR et ils ont cru qu'on allait leur imposer un opérateur et nous disent moi j'ai un autre opérateur et je ne veux pas de votre « truc ». D'où l'écart qui fait qu'on a 92 % des gens qui peuvent se raccorder à la fibre au niveau du boîtier d'étage mais il y en a que 75 % qui sont effectivement raccordés, le delta entre les deux étant les locataires qui n'ont pas besoin d'internet, qui croient ne pas en avoir besoin où ceux pour qui cela fait double emploi avec leur abonnement individuel. Pour terminer sur ce schéma, tout en délivrant le triple play social par le réseau fibre optique on continue aussi de délivrer les 28 chaînes de la TNT à 100 % des logements sur un réseau coaxial classique, dans la plupart des cas, je crois que c'est 86 % des cas, le signal des 28 chaînes de la TNT arrive par le réseau câblé et dans 14 % des cas il arrive par une antenne sur le toit.

Jérôme ESCUDIE,

Et sur les constructions neuves, qu'est-ce qui se passe ? Vous construisez ces 3 réseaux ?

Patrick ROBIN,

Tu anticipes un peu sur la suite, sur les constructions neuves on respecte le R111-14 et comme on a le triple play social on fait quelque chose déjà depuis 2 ou 3 ans, on construit 2 colonnes, on construit le réseau téléphonique, on construit la colonne coaxiale et puis SFR a la gentillesse dans le cadre de notre contrat de nous construire la colonne fibre pour nos immeubles neufs. A l'intérieur du logement les 3 réseaux arrivent dans la gaine technique logement, le réseau en coaxial est dispatché sur 2 ou 3 prises classiques, puis nous construisons dans le logement un réseau en étoile RJ45 qui est soit raccordé dans la GTL à la DTIO du réseau ADSL, soit raccordé à la box de SFR, on y reviendra.

Jérôme ESCUDIE,

D'accord. Et les services propres aux immeubles vous en avez mis en place en utilisant ces réseaux et si oui...

Patrick ROBIN,

Qu'est-ce que tu appelles les services propres aux immeubles ?

Jérôme ESCUDIE,

Des services qui vous permettent de remonter des données ou des équipements techniques ou de redonner une image aux résidents de leur consommation d'énergie ou d'eau, ou l'interphonie est-ce que vous mutualisez ces services sur l'un de ces réseaux et si oui lequel ?

Patrick ROBIN,
Pour l'instant non.

Jérôme ESCUDIE,
L'interphonie par exemple c'est un 4^{ème} réseau en plus ?

Patrick ROBIN,

En construction neuve je vois tous les jours des chargés d'opération construction neuve ou des chargés d'opération réhabilitation et j'examine tous les jours des cahiers des charges de consultation d'entreprises, tous les jours avec des bureaux d'études et le résultat des courses et très concrètement ce que l'on constate aujourd'hui c'est que dans chaque immeuble neuf je fais coexister au moins 5 ou 6 réseaux si ce n'est pas plus. Je mets un réseau TV en coaxial, je ne peux pas y échapper puisque j'ai 15 ou 20 % de mes locataires qui ont besoin de la TV sur une prise TV classique, à titre d'anecdote un certain nombre d'immeubles où il n'y avait pas de réseau coaxial où le seul moyen était d'obtenir la télé par le triple play social, j'ai eu pleins d'ennuis parce que les gens n'ont pas le bon câble, ils ne veulent pas de la box etc. donc j'ai un réseau télé classique, je vois mal comment je peux y échapper, d'ailleurs je n'ai pas totalement compris le R111-14 mais au terme du R111-1 je ne peux pas y échapper, donc je suis obligé de mettre des prises TV classiques, on y reviendra, on n'est pas forcément connecté à une antenne verticale coaxiale. Je mets une antenne TV avec un câble coaxial raccordée selon les cas à un râteau ou quand je m'entends avec NUMERICABLE directement au réseau NUMERICABLE, je mets un portier, j'ai un ou deux marchés portier qui s'applique aussi aux constructions neuves et les bureaux d'études reprennent scrupuleusement, copier/coller, ce qui concerne le portier, on y reviendra tout à l'heure, et puis je fais un beau portier en général vidéo maintenant, autonome, géré de manière autonome avec un prestataire autonome, quand je discute avec eux ils ne sont pas vraiment partants pour mettre le portier sur un autre support que sur un système autonome, ensuite je fais mon beau réseau fibre, SFR me fait un beau réseau fibre, que si j'ai bien compris ne veut partager avec personne, sur lequel je passe du triple play social et les services du FAI. Ensuite ERDF nous descend une colonne de télé-report pour remonter ces informations, là aussi pour de bonnes raisons techniques, juridiques, sécurité ou je ne sais quoi il est hors de question d'utiliser ce 4^{ème} réseau que je construis en tant que promoteur entre parenthèses et que je paye, mais il est réservé au télé-report de rien du tout, de 4 petites informations qui viennent d'un compteur, donc cela fait le 4^{ème} puis il y a une ligne dédiée pour la télésurveillance des ascenseurs puisque c'est obligatoire pour des raisons de sécurité incendie sont de telles ou telles catégories, là aussi les pompiers, la réglementation et tout m'oblige à faire un réseau totalement dédié, je mets aussi quelques caméras à droite et à gauche, et je me retrouve dans ma cage d'escalier avec 5 ou 6 réseaux les uns à côté des autres et j'ai les chargés d'opérations qui font des grands parce qu'ils voient leurs coûts d'investissement s'envoler. Leurs réactions s'expliquent parce qu'ils ne connaissent pas forcément complètement tout. Maintenant qu'on a le réseau fibre optique je supprime le réseau coaxial je n'en mets plus d'accord, ce que j'explique aussi aux gens de la construction neuve qu'on est obligé de faire 3 réseaux, que ces 3 réseaux sont quelque part en concurrence et restent en concurrence vive, à un certain moment on disait oui l'ADSL le réseau téléphonique va mourir ce n'est pas vrai, sur Paris il est tout à fait bon et continue d'augmenter et continue d'être largement utilisé, le réseau câblé là aussi tout le monde l'avait enterré, Paris Habitat le premier d'ailleurs en 2008 puisque la logique du contrat triple play social avec la fibre optique c'était quand même d'arrêter le contrat NUMERICABLE et de supprimer le réseau coax, le réseau coax tout le monde sait qu'il a évolué vers la fibre d'ailleurs grâce au FTTH que vous appelez le FTTLA et puis quand on discute avec NUMERICABLE aujourd'hui ils ont une stratégie

fibre et on va terminer de plus en plus vers la fibre le plus près du logement, NUMERICABLE est un acteur du déploiement de la fibre et un jour le signal NUMERICABLE basculera sur la fibre.

Jérôme ESCUDIE,

Donc une multiplication des réseaux, qui sont plutôt pérenne et vivent leur vie et sont plutôt étanches entre eux, peut-être pour la plus grande joie des industriels et des installateurs qui sont ici.

Patrick ROBIN,

Aujourd'hui ,qu'il s'agisse des services que je rends aux locataires ou des services dont on a besoin au niveau de l'immeuble, quand on discute avec les bureaux d'études qui conçoivent les installations, quand on discute avec les exploitants des différents services, pour être vraiment provocateur, on peut dire qu'on n'a pas besoin de la fibre puisque les services sont assurés. Le problème c'est que tout cela coexiste, tout cela fait des surcoûts considérables aussi bien en exploitation qu'en investissement, surtout en investissement. On a l'impression que la fibre c'est très bien pour l'espace public, pour les FAI et dès lors qu'on discute des services que rend le propriétaire bailleur, lui on lui interdit presque la fibre et on lui dit vous continuez avec la vieille technologie du cuivre entre parenthèses. En construction neuve on a une explosion de la consommation de cuivre depuis 20 ans qui est dantesque, quand on ajoute la C 15-100, toutes les réglementations diverses et variées avec tous les réseaux qu'on est en train de faire, on consomme une quantité de cuivre dans les immeubles considérable, et qu'on importe, qui est une denrée rare, alors que la fibre cela ne coûte rien et cela peut être fabriqué chez nous.

Jérôme ESCUDIE,

Des messages clairs pour M. TURPIN qui fait la promotion de la fibre bien française.

Patrick ROBIN,

Je n'ai pas voulu intervenir dans le débat tout à l'heure et je n'ai pas la solution et je ne peux pas l'avoir seul et PARIS HABITAT ce n'est pas son rôle d'ailleurs, on n'est pas dans notre rôle en voulant trouver les solutions seuls, mais on considère dommage que tous ces réseaux coexistent les uns à côté des autres, qu'ils génèrent des surcoûts d'investissement, d'exploitation, j'aurais dû vous mettre des images de nos immeubles avec tous ces réseaux les uns à côté des autres, dans un immeuble haussmannien ou même un immeuble des années 60 où les gaines courant faible étaient petites cela devient ubuesque et dantesque d'avoir des trucs dans tous les sens comme cela, naïvement je pensais qu'il était possible d'aller vers une situation où l'on mutualise la colonne dans les immeubles pour supporter plusieurs services, avoir une colonne 4 ou 8 fibres qui seraient utilisées à la fois par le FAI, pour le portier, alors j'ai bien compris qu'il y a un problème d'alimentation électrique, pour la télé, pour la télé la solution existe puisque le FAI va l'utiliser en se servant du dernier bout de coax, pourquoi pas nous en mettant une antenne sur le toit ou alors avec le raccordement au réseau de NUMERICABLE et puis on utilise la fibre jusqu'à la GTL, à partir de la GTL on met le système de conversion qui va bien et que vous voulez mettre pour éviter le FTTH et on utilise le coax à la fin, idem pour le portier et pourquoi pas pour les services communs aux immeubles qui sont la télésurveillance, la GTB ou autres, avoir aussi des boucles fibres, alors je sais bien qu'il y a des problèmes à résoudre, qui sont des problèmes juridique, de responsabilité, technique, réglementaire, moi je trouve dommage que l'on ne se mette pas autour d'une table, alors supposons qu'on arrive dans les immeubles neufs à mutualiser comme le préconise IDFO-Habitat le réseau fibre pour plusieurs services, des services FAI, des services bailleurs, cela ferait un grand effet d'entraînement comme toujours puisque la construction neuve entraîne tout, elle entraîne la réhabilitation et elle entraîne les immeubles en gestion courante et la fibre deviendrait vraiment quelque chose de positif que l'on pourrait développer.

Jérôme ESCUDIE,

Ce sont des bons messages, je pense que les gens les entendent, Patrick c'est vrai que l'on vit une période de mutation, avant que les autres réseaux soient moins utiles il faut déjà que la fibre se développe, j'aimerais bien avoir l'avis de Pierre-Herve LETURMY qui lui représente la FNAIM IDF et notamment la commission d'administration de biens, qui agit sur le secteur de la copropriété.

Monsieur LETHURMY, donc vos adhérents sont des syndics, ils sont en prise directe avec les résidents copropriétaires et pas avec un bailleur qui peut insuffler une politique pour son immeuble alors qu'en copropriété c'est plus complexe, chacun voit midi à sa porte, il y a des problèmes de financement, le respect des parties communes, comment vous voyez arriver la fibre dans les immeubles et comment cela se passe et quelles sont les remontées de vos adhérents sur ce sujet même si on a déjà entendu une intervention. ?

42

Pierre-Herve LETURMY – FNAIM

On a déjà entendu une intervention et je la confirme, c'est sur que l'on va fournir au FAI les coordonnées des syndics, je pense que cela ne doit pas être difficile de les trouver. Globalement la FNAIM Paris avec la fusion avec la CMI qui est en cours au 1^{er} janvier 2014, c'est un peu plus de 2000 professionnels sur Paris et l'IDF. Sur le secteur de la copropriété c'est 65 % du secteur de la copropriété, à ce titre vu que l'on est un peu pris par le temps, je voudrais passer pour y revenir après sur les spécificités du secteur quant à la capacité de financement, d'investissement dans la période actuel. Toute la première partie de ce Colloque a été consacrée à entendre le marasme dans lequel se situe le secteur du bâtiment, quand on a parlé dans la présentation ici de notre contact avec les utilisateurs ultra-finaux je suis un peu en désaccord avec la terminologie complexe que cela représente, mais cela veut dire que globalement c'est effectivement les foyers français qui sont concernés par le déploiement de la fibre. Pour revenir sur la manière dont cela s'est passé. Effectivement l'empilement des réseaux est quelque chose d'assez caractéristique. Il faut aussi comprendre qu'en matière de copropriété on est face à des règles qui ont été rappelées par mon confrère Bruno MOUROT tout à l'heure, qui sont des règles particulières dont les autorités doivent s'imprégner surtout si l'on va vers des ordonnances sensées améliorer le taux de pénétration de la fibre il faut avoir conscience du secteur dans lequel on intervient et les délais qui étaient notés tout à l'heure et ce sont des délais tout à fait réels, qui sont en contradiction avec les obligations des FAI notamment, puisqu'effectivement ce sont les dates des assemblées générales qui décident. On est très intéressés par tout système qui permettrait de lever ce verrou de l'obligation catégorique de l'autorisation préalable des travaux en copropriété par une assemblée générale par exemple pour donner un peu de corps à ce droit à la fibre parce que si on crée un droit à la fibre il faut aussi qu'il puisse être transcrit dans les obligations juridiques des uns et des autres. Ça c'est un point. Sur le déploiement actuel de la fibre à Paris, sur le secteur de la copropriété, les réponses sont quand même encourageantes. Les immeubles sur les parcs étudiés, sont de l'ordre de 90 % au niveau de l'accueil à l'idée d'installer la fibre dans les immeubles. Derrière on a les problèmes de ces délais et de la mise en œuvre. Au bout du compte je voudrais insérer mon propos qui ira dans le sens de ce qui vient d'être dit, dans le sens d'essayer de faire comprendre à tous les acteurs le caractère spécifique de la copropriété. La chambre de Paris de la FNAIM a lancé le 12 novembre dernier un observatoire des charges. Cet observatoire des charges de la copropriété, je ne reprends pas les chiffres de l'étude elle-même mais on s'est posé la question quand on a fait l'outil qui était de savoir de quoi on parlerait. Les charges de copropriété veulent dire que l'on se situe en dehors du logement. C'est-à-dire que quand on veut parler de la copropriété on évoque d'autres zones que celles qui seront couvertes par les textes actuels qui disent d'amener la fibre jusque dans les logements. Mais dans les charges de copropriétés ce ne sont pas les charges de fonctionnement du logement qui sont concernées mais les charges de fonctionnement de l'immeuble, je viens au résultat de mon analyse c'est-à-dire qu'il faut à un moment donné que les copropriétés puissent reprendre appui sur la gestion de leurs parties communes et cette voie de la fibre pour moi est une

voie importante parce que elle permettait d'aller vers l'intégration de phénomènes importants. La capacité d'investissement des copropriétaires est en baisse considérable sur les travaux, je rappelle que sur l'année 2013 dont on fait sortir les chiffres à l'heure actuelle, l'investissement des copropriétés en travaux divers d'entretien a chuté dramatiquement. Cela repart à la hausse, en partie sur la fin de l'année, puisqu'il y a la crainte de l'augmentation de la TVA et qu'il y a des programmes qui se font en « catastrophe » sur la fin de l'année mais globalement la capacité d'investissement des copropriétés est sans doute durablement, comme celle des ménages, atteint. La partie conception même vis-à-vis de la copropriété doit faire état des obligations existantes. Une fois qu'on a fibré jusqu'au logement, on n'a pas fibré la copropriété. On n'a pas fibré la copropriété parce qu'il y a l'ensemble des services intégrés qui serait utile d'avoir en lien avec la gestion des immeubles qui est celle des nouveaux services que l'on voudrait voir développés. Les nouveaux services que l'on voudrait voir développés ce sont ceux nous permettant de rentrer efficacement dans les cadres du plan climat, les cadres de sécurité de l'immeuble et dans le cadre des projets de travaux des immeubles. Je rentre dans les détails, les syndicats de copropriété aimeraient que naissent des services qu'ils leur permettraient par exemple de contrôler les consommations individuelles des uns et des autres dans les appartements etc. mais prennent en compte la partie structurelle de l'immeuble c'est-à-dire de pouvoir piloter, contrôler les services communs de la copropriété. C'est un point dans le système actuel on sera obligé d'investir dans ces créations de réseau parce que les réseaux existants ne nous permettront pas d'isoler les moyens nécessaires pour le faire. Dans ce point là il faut que l'on discute pour voir les problématiques spécifiques de la copropriété comme celles, mais qui peuvent être résolues en amont, des promoteurs parce qu'ils ont la maîtrise de la création de leur réseau, celui de la copropriété et le chantier d'avenir c'est celui là. C'est-à-dire la question de notre intérêt spécifique aux chantiers qui sont menés ici c'était celui de savoir s'il y avait des marchés nouveaux pour la fibre et selon moi les marchés nouveaux ils ne résident que dans la proposition de services nouveaux, c'est-à-dire il faut que les services puissent se présenter, puissent être proposés, pas à l'utilisateur final mais aux personnes morales que sont les syndicats de copropriété avec la prise en compte de leurs contrats spécifiques mais avec une volonté de résoudre les problèmes techniques qui ne sont pas traités dans le plan fibre actuel, le plan fibre a pour objectif d'aller raccorder le logement.

Jérôme ESCUDIE,

Donc vous voulez dire concerner les locaux et la desserte des locaux techniques lorsqu'on équipe un immeuble ce qui serait de nature à favoriser les prises de décision en assemblée ?

Pierre-Herve LETURMY,

Oui, ils seraient de nature à favoriser les prises de décision en assemblée. Si on pouvait rentrer dans le cadre d'une mutualisation, d'un partage de la fibre existante, c'est-à-dire l'utilisation d'un des bras de cette fibre et qui derrière générerait de l'activité.

Jérôme ESCUDIE

Je crois qu'il y a beaucoup de messages passés aux intervenants de la table ronde précédente.

IDFO-Habitat dont c'est le 4^{ème} Colloque travaille beaucoup sur ces sujets, essaie de les pousser auprès des pouvoirs publics, essaie de fédérer les besoins des installateurs, des professionnels de l'immobilier, malgré cela sur les sujets des services immotiques, de domotique, je mets de côté volontairement les grands plans fibre des fournisseurs d'accès qui équipent, qui ont maintenant un rythme plutôt industriel, en tout cas sur les sujets des services au logement il n'y a pas les courbes de croissance que l'on attendait. Je me tourne vers Ramez pour qu'il nous parle un peu de tout cela et ce qu'il en pense.

CONCLUSION

« LE PACKAGE DES SERVICES FIBROTQUES OU L'OFFRE GLOBALE DES SERVICES DOMICILIAIRES

Ramez FAKIH – Président fondateur d'IDFOHABITAT

Tout d'abord je voudrais remercier les conférenciers qui nous ont éclairés. Je vais essayer d'évoquer en conclusion avant de donner la parole au président SENECHAL pour la clôture. J'ai entendu beaucoup de choses qui me font dire que nous avons besoin de mettre en fonctionnement un chantier, un dialogue entre les acteurs sur le terrain et les acteurs amont pour essayer de franchir, en tout cas surmonter quelques difficultés. J'ai bien noté qu'il y a un problème de financement, problème de coût, j'ai aussi le sentiment que l'on a un problème de communication, c'est-à-dire une capacité à faire passer certains messages auprès du client final, auprès des gestionnaires d'immeubles, et je disais tout à l'heure pourquoi pas lancer une sensibilisation grand public, nous on en parle, nous on est un peu en cercle fermé, le grand public n'est pas très sensibilisé sur cette question de fibre, le seul message qu'il a c'est celui que voudrait bien lui passer l'opérateur des réseaux, en dehors de l'opérateur des réseaux en tant qu'acteur porteur de messages, il y a aujourd'hui me semble-t-il un maillon qui manque. Et ce maillon auquel IDFO réfléchit et notre conviction est qu'il faut des porteurs de messages qui sont formés à cette technologie, en tout cas à cette technique de la fibre, c'est-à-dire du numérique et lorsqu'on y réfléchit bien ce sont eux qui sont aux prises directes avec l'utilisateur ultra final, pour nous ce sont les intégrateurs, ce sont les installateurs qui sont le plus en contact au quotidien avec l'utilisateur final et si cette génération, en tout cas si cette population, cette catégorie d'intervenants étaient bien formés à cette approche du logement numérique, on va sans doute favoriser sur le terrain des porteurs de messages et de prescripteurs qui vont, j'en suis persuadé, donner un élan au déploiement du très haut débit sur support fibre optique.

Mais pour donner un sens d'utilité au déploiement de la fibre nous parlons des services à l'immeuble.

Fort des bilans tirés de nos actions, nous avons structuré nos réflexions selon deux principaux axes de progrès :

1. Favoriser une offre globale d'infrastructures domiciliaires associant une couche numérique et une couche domotique répondant à des typologies de services simples, cohérentes et évolutives.
2. Favoriser le développement d'un vivier d'installateurs détenant ces compétences en réponse à un besoin clairement exprimé par les opérateurs des réseaux de communication ainsi que par les promoteurs de la construction des immeubles neufs.

Ces deux axes de progrès donnent un élan à un nouveau métier qui est en train d'émerger.

Ce nouveau métier requiert des connaissances maîtrisées dans deux domaines de technologies: optique et électriques courants faibles combinés, que nous appelons « La Fibrotique ».

Le concept Fibrotique incarne le savoir faire maîtrisé dans trois spécialités complémentaires et interopérables :

- Déploiement de la fibre optique conjuguée avec une technologie réseau IP.
- Offres des services pour les parties communes de l'immeuble.
- Offres des services domiciliaires.

De notre point de vue, les détenteurs de ces compétences forment ce que nous qualifions « Opérateurs Fibroticiens ».

Cette catégorie d'acteurs, située en aval de la chaîne de valeur, a vocation d'une part, à élargir le champ de la prescription numérique par sa proximité immédiate avec le client final et d'autre part, à assurer par sa compétence une qualité de mise en œuvre indispensable au développement du FttH. Il apparaît ainsi la nécessité de développer une nouvelle compétence, qui aura un impact positif sur les professionnels de la construction, mais également sur l'économie, les jeunes et l'emploi.

Les installateurs détenant ces compétences seront des acteurs du développement de l'économie numérique.

Mais pour créer une dynamique suffisante de déploiement de la fibre il faudra apporter des réponses à deux préoccupations:

- La contrainte des coûts qui pèse sur les promoteurs immobiliers.
- La contrainte du savoir faire numérique qui pèse sur les professionnels de l'installation.

Mais comment transformer ces contraintes en opportunités si ce n'est par une valeur ajoutée pour les uns comme pour les autres ?

D'où IDFO-Habitat numérique va saisir les autorités compétentes en faisant des propositions pour aider à l'émergence de fibroticiens et contribuer à l'accélération des déploiements du FTTH.

45

PROPOSITIONS D'IDFO-HABITAT NUMERIQUE

En direction des acteurs amont et aval du déploiement de la fibre :

IDFO- Habitat Numérique propose d'engager une réflexion sur la création de partenariats entre les Fibroticiens –Opérateur FAI et de services, promoteurs, gestionnaires d'immeuble et industriels. Cette réflexion devra traiter tous les aspects liés aux compétences et au savoir faire nécessaires.

En direction des pouvoirs publics.

IDFO- Habitat Numérique propose d'engager une réflexion sur l'élargissement du cadre réglementaire pour aider les acteurs technologiques en particulier les maîtres d'œuvre et installateurs d'accéder au statut de « Fibroticien certifié », pour déployer à la fois les infrastructures des réseaux de télécommunication en fibre optique ainsi que les usages liés à la gestion technique des logements.

Cette approche globale de la conception du logement numérique favorisera l'émergence de nouveaux métiers stratégiques pour l'économie et pour l'emploi.

En direction des différents acteurs publics et privés.

IDFO- Habitat Numérique propose d'engager une réflexion sur un modèle économique de développement de la filière Fibrotique.

Ces propositions nous allons les porter auprès des autorités compétentes en espérant qu'elles connaîtront une suite favorable.

J'invite maintenant Monsieur Michel SENECHAL, Président de la FFB Grand Paris à bien vouloir prendre la parole pour une un mot de clôture de la 4^{ème} édition de notre colloque Fibrotique.

MOT DE CLOTURE

46

Monsieur Michel SENECHAL, Président de la FFB Grand Paris.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,

Je suis très heureux de clôturer la quatrième édition du colloque d'IDFO-Habitat sur le « package services fibrotiques : un vecteur de croissance économique et développement de l'emploi », parfaite illustration des projets porteurs d'espoir dans notre pays qui traverse une grave crise économique et sociale.

C'est en effet par l'innovation, la haute technologie et la qualité de services que nous pourrons retrouver le chemin de la croissance.

C'est d'ailleurs le triple défi auquel IDFO-Habitat est confronté avec ses partenaires. Il s'agit de séduire maître d'ouvrage et client « ultra final », afin de réussir l'habitat numérique.

Bien évidemment, pour franchir avec succès cette importante étape, un soutien des pouvoirs publics est nécessaire, comme l'ont montré vos travaux ce matin.

Je sais que ce colloque a été riche de propositions et de réflexions et je ne doute pas que la 5^{ème} édition est déjà sur les rails.

La FFB Grand Paris est fière de vous avoir accueilli dans ses locaux et, en guise de conclusion, je vous propose de nous retrouver au 2^{ème} étage, au Club des Entrepreneurs, pour partager un déjeuner convivial qui vous permettra de prolonger les débats de cette matinée.

Je vous remercie de votre attention.